



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU DIX SEPT OCTOBRE DEUX
MILLE DOUZE**

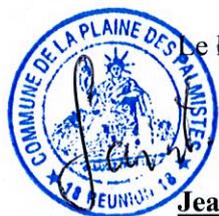
**Affaire n°1 : Approbation du Procès-verbal du Conseil
municipal du 9 août 2012.**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 11 octobre 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 17

Absents : 6

Ont voté par procuration: 4

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Marie Jeanne JACQUIN – 8^{ème} adjointe - André BEGE – conseiller municipal – Héliette THIBURCE – conseillère municipale – André COCHARD – conseiller municipal – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET – conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Marc Luc BOYER – conseiller municipal

ABSENTS: Eric MANDERE – conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Eric CHAMBINA – 7ème adjoint à Jean-François ASSERPE - Aude BOYER – conseillère municipale à Marie-Jeanne JACQUIN – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal à Marc Luc BOYER

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°1 : Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 août 2012.

L'an deux mille douze le neuf août à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

Le nombre de membres en exercice est de 27, le nombre de membres présents est de 20 à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal.

Le QUORUM étant atteint le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 9 août 2012.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,


Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT

C O M M U N E



LA PLAINE DES PALMISTES

**PROCÈS-VERBAL
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE
DU 9 AOUT DEUX MILLE DOUZE**



**VILLAGES
CRÉOLES**

La Plaine des Palmistes

**Au Coeur des Pitons
At the Heart of the Pitons**

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20121024-DCM171020121-
DE
Date de télétransmission : 24/10/2012
Date de réception préfecture : 24/10/2012

L'an deux mille douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Marie Jeanne JACQUIN – 8^{ème} adjointe - André BEGE – conseiller municipal – Héliette THIBURCE – conseillère municipale – André COCHARD – conseiller municipal – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET – conseiller municipal – Aude BOYER – conseillère municipale – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER – conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Marc Luc BOYER – conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal

ABSENTS: Eric MANDERE – conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Eric CHAMBINA – 7ème adjoint à Jean-Luc SAINT – LAMBERT – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale à Jean Claude ARHEL

SECRETARE : Mme DELATRE Joëlle

Ordre du jour

Affaire n°1 : Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 11 juillet 2012.	4
Affaire n° 2 : Reprise en régie par la Commune de l'activité exercée par l'Office municipal de la jeunesse et des loisirs pour la gestion de la crèche.	5
Affaire n° 3 : Fonctionnement de la future crèche municipale de 40 places – Dépenses supplémentaires liées à l'équipement de la structure.	7
Affaire n° 4 : Programme Local de l'Habitat Intercommunal de la CIREST 2011-2016 – validation des orientations stratégiques et du programme d'actions.	8
Affaire n° 5 : Aides financières aux étudiants.	10
Affaire n°6 : Construction d'une piscine et création d'un centre d'entraînement et de formation en altitude : approbation du programme technique et fonctionnel détaillé.	12
Affaire n°7 : Approbation de l'avant-projet définitif relatif à la construction de l'école du premier village.	15
Affaire n°8 : Dénomination de nouvelle voie.	16
Affaire n°9 : Modification du tableau des effectifs.	17
Affaire n°10 : Convention de mise à disposition du domaine public communal dans le cadre des Jardins familiaux.	18
Affaire n°11 : Utilisation des infrastructures sportives pour le collège : Convention Conseil Général / Ville de La Plaine des Palmistes.	19
Affaire n°12 : Projet d'insertion par les métiers de la restauration : Attribution d'une subvention à l'association « Lé Gadyanm ».	21
Affaire n°13 : Acquisition d'équipements sportifs pour la pratique de l'EPS.	23

Examen des rapports

Préambule du Maire

La séance est ouverte à 9h00.

Le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Présentation des nouveaux agents, Mme Fontaine assistante du DGS, Mme Balancourt directrice de la crèche et M. Joseph responsable du pôle des affaires générales et juridiques.

Il fait part de son inquiétude pour la prochaine rentrée avec le manque de contrat-aidés.

Le Maire rappelle le succès des événements passés notamment celui de la remise de la médaille de la famille française du mois de juillet et indique que la remise des récompenses des lauréats de l'année 2012 aura lieu le 10 août.

Trois classes supplémentaires ont été ajoutées au projet de l'école du « Premier Village » en raison de l'accroissement de la population.

Le maire procède à l'appel.

Le quorum est atteint, le conseil peut commencer.

Le maire informe que Madame DELATRE Joëlle est désignée secrétaire de séance.

Affaire n°1 : Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 11 juillet 2012.

L'an deux mille douze le onze juillet à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

Le nombre de membres en exercice est de 27, le nombre de membres présents est de 17 à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal.

Le QUORUM étant atteint le conseil municipal a pu valablement délibérer.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal avec 18 voix pour et 4 abstentions:

-Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2012.

Affaire n° 2 : Reprise en régie par la Commune de l'activité exercée par l'Office municipal de la jeunesse et des loisirs pour la gestion de la crèche.

Présentation générale :

La gestion de la crèche les Fanjans, de capacité d'accueil de 20 places, est confiée depuis l'origine à l'Office Municipal de la Jeunesse et des Loisirs (OMJL) par voie de convention de mise à disposition signée le 24 juin 1996.

Dans le cadre des travaux d'une nouvelle crèche de capacité de 40 places, la commune doit se prononcer sur le mode de gestion de la structure.

Considérant que la convention de 1996 ne peut être reconduite sans qu'au préalable soit organisée une mise en concurrence conformément aux dispositions de la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, la gestion de ce service public ne peut être confiée directement à un prestataire comme cela s'est fait en 1996 en méconnaissance des dispositions de la loi susvisée.

Cette règle a été rappelée à la commune par la Chambre régionale des comptes dans le cadre de son rapport provisoire portant sur la petite enfance pour les années 2006 à 2010.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de reprendre en régie directe la gestion de la crèche.

Cette reprise implique qu'il faut intégrer au personnel communal le personnel de la crèche actuellement sous contrat, cette intégration se fera en application des dispositions de l'article 20 de la loi du 26 juillet 2005 codifié à l'article L1224-3 du Code du Travail.

Le tableau des effectifs de la collectivité sera modifié pour tenir compte de cette reprise du personnel.

Le Comité technique, consulté dans sa séance du 6 août 2012, a émis un avis favorable sur cette reprise en régie.

Compte tenu que le domaine de la petite enfance est porté par le CCAS au travers du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), il est préconisé que la gestion se fasse dans ce cadre.

Observations :

M. ARHEL Jean-Claude demande pourquoi ne pas confier la gestion de la crèche à un privé ? Le Maire répond que la gestion se fera en régie comme celle du service des eaux.

M. Boyer Marc Luc souligne que la chambre régionale des comptes reproche déjà la régie et qu'il s'agit d'une démarche électoraliste qui entrainera des complications. Le Maire indique que la proposition faite au conseil de reprendre la crèche en régie communale est justement tirée des préconisations de la CRC dans son rapport provisoire.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal avec 18 voix pour et 4 oppositions:

- Approuve** le principe de la reprise par la commune de l'activité de la crèche les Fanjans gérée par l'Office Municipal de la Jeunesse et des Loisirs,
- Approuve** que cette reprise d'activité se fasse en régie directe,
- Approuve** l'intégration du personnel associatif assurant les missions au sein de la crèche les Fanjans actuellement sous contrat dans l'effectif communal à compter du 1^{er} octobre 2012 en application de l'article L. 1224-3 du code du travail,
- Approuve** la création d'une régie de recettes et de dépenses,
- Approuve** que la gestion de la crèche soit assurée par le Centre communal d'action sociale dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse,
- Autorise** le maire à solliciter les subventions nécessaires pour la reprise en régie,
- Approuve** l'inscription au budget des crédits nécessaires à la reprise du personnel et à l'exercice en régie liée au fonctionnement de la structure.

Affaire n° 3 : Fonctionnement de la future crèche municipale de 40 places – Dépenses supplémentaires liées à l'équipement de la structure.

Présentation générale :

Le Maire rappelle que les travaux de la crèche de 40 places, qui viendra en remplacement de la mini-crèche « les Fanjans » sont bien avancés et devraient être achevés vers la fin du mois d'octobre 2012, conformément aux différentes phases de l'échéancier de travaux.

Il s'agit désormais de travailler sur la 3^{ème} phase importante de ce projet : l'équipement de la structure.

Dans le projet initial, il était entendu que l'équipement existant était gardé pour être réutilisé et devait être complété. Pour cela une subvention de 156 960 € avait été demandée et validée par la CAF sur la base d'un montant d'acquisition des équipements 261 600 € HT selon le plan de financement suivant :

Montant des acquisitions	Subvention CAF 60%	Part commune 40%
261 600 € HT	156 960 € HT	104 040 € HT

Or, à ce jour, le projet initial a été modifié notamment pour prendre en compte le vieillissement du mobilier existant et de l'utilisation à termes des locaux et des équipements actuels à d'autres fins (ludothèque par exemple).

Par conséquent, il faut prévoir l'acquisition de la totalité des mobiliers et autres matériels pour équiper la nouvelle structure et ainsi permettre des conditions d'accueil optimales pour les enfants.

Il est donc nécessaire de modifier le plan de financement initial et faire une demande d'aide financière complémentaire estimée à 200 000 € HT pour un total d'acquisition de 461 600 € HT.

Montant des acquisitions	Subvention CAF 80 %	Part commune 20 %
461 600 € HT	369 280 € HT	92 320 € HT

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal avec 19 voix pour et 3 abstentions:

- Approuve** les dépenses supplémentaires relatives à l'équipement complémentaire pour un montant de 200 000 €,
- Valide** le principe d'une demande d'aide à l'investissement à formuler auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales,
- Autorise** le Maire ou son adjoint délégué à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Affaire n° 4 : Programme Local de l'Habitat Intercommunal de la CIREST 2011-2016 – validation des orientations stratégiques et du programme d'actions.

Présentation générale :

Le Maire rappelle que lors du Conseil Communautaire du 15 février 2010, il a été validé le principe d'engager l'élaboration du 2^{ème} PLHI pour la période 2011-2016. L'objectif est la mise en œuvre d'une politique locale territorialisée de l'habitat, appuyée sur le diagnostic circonstancié s'appuyant sur le premier PLHI et validé par l'ensemble des acteurs.

Au regard des éléments de diagnostic et ceux portés à la connaissance de l'Etat, le Maire rappelle que la CIREST a retenu 3 objectifs qui fondent la politique de l'habitat qui sont :

- favoriser l'attractivité du territoire en répondant aux besoins liés à la croissance démographique, tant interne qu'externe. Cette politique doit notamment permettre la venue des ménages aux revenus intermédiaires extérieurs à la CIREST,
- répondre aux besoins endogènes du territoire,
- faciliter le renouvellement du parc notamment en soutenant les politiques de résorption de l'habitat insalubre.

Au global, les intentions de programmation devront prévoir une répartition 60% / 40% pour le marché aidés vis-à-vis du marché libre.

À l'issue des comités de pilotage, 4 axes majeurs ont été validés pour préparer les orientations et valider les programmes d'actions :

- s'organiser pour produire 1700 logements diversifiés par an à l'échelle du territoire Est,
- adapter et gérer le parc existant,
- s'assurer que les logements sont adaptés aux ménages en plus grande difficulté face au logement,
- définir et organiser les moyens pour les atteindre.

Dans sa séance du 15 décembre 2011, le conseil communautaire a approuvé le document tel qu'il a été présenté.

Après toutes les phases de validation réglementaires, il s'agit pour la commune de la Plaine des Palmistes de se positionner sur l'objectif global de production de logements qui devrait être atteint et sur la répartition des produits telle que présentée dans le document annexé :

	TOTAL LOGEMENTS	Ensemble locatif social				Ensemble accession sociale et intermédiaire			Libres
		LLTS	LLS	PLS	Total	LES	PTZ /PSLA	Total	
Plaine des Palmistes	1105	255	165	5	425	115	145	260	420
TOTAL CIREST	10200	2730	2115	60	4905	500	1570	2070	3225

Observations :

M. BOYER Mar Luc souligne que trop de ces logements sont occupés par des familles extérieurs et que cela donnent à la Plaine une image de quartiers sociaux sous la responsabilité des élus. Le Maire rappelle qu'en 2011, 177 permis de construire individuels ont été délivrés dans la commune et que sa politique du logement favorise les familles de la Plaine et les familles les plus nécessiteuses.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal avec 18 voix pour et 4 oppositions:

- Acte les orientations stratégiques tels que proposés,
- Valide le programme d'actions concernant le territoire communal,
- Autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Affaire n° 5 : Aides financières aux étudiants

Présentation générale :

Par délibération en date du 21 août 2009, la commune de La Plaine des Palmistes a délibéré favorablement sur l'octroi d'une aide financière aux étudiants ayant obtenu leur diplôme et/ou une aide financière à ceux qui décidaient de poursuivre leurs études.

Compte tenu de l'évolution des diplômes et le souhait de récompenser les étudiants à des stades intermédiaires de leur parcours, le Maire propose de compléter la liste en annexe avec les nouveaux titres et étapes intermédiaires ci-dessous :

Niveau II

DEASS : Diplôme d'État d'assistant de service social
Licence (L2) (ancienne graduation DEUG)

Niveau III

DEJEPS : Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
DEES : Diplôme d'État d'éducateur spécialisé
DEEJE : Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants
DE Audioprothésiste : Diplôme d'État d'audioprothésiste
BM : Brevet de maîtrise homologué niveau III dans certaines branches et/ou chambres de métiers
DNAP : Diplôme national d'arts plastiques

Niveau IV

DECS : Diplôme d'études comptables supérieures
BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
BEES 1° : Brevet d'État d'Éducateur sportif du premier degré
AMS : Animateur musical et scénique permet notamment de devenir disc-jockey (visé par l'État)

Par ailleurs et afin de bien différencier les niveaux d'études, il est proposé de distinguer les montants de prime à attribuer à la deuxième année de licence et à la première année de Master.

Licence 2 : 300 € (au lieu de 350 €)

Licence 3 : 350 (inchangé)

Master 1 : 400 € (au lieu de 600 €)

Master 2 : 600 € (inchangé)

À l'avenir, dans l'hypothèse où de nouveaux diplômes seraient créés, il est proposé au Conseil municipal que les aides financières aux étudiants soient attribuées selon les niveaux de diplômes IV, III comme suit (les niveaux II et I restant inchangés) :

Niveaux de diplôme	Montant de l'aide attribuée
IV	200
III	250

Observations :

M. BOYER Mar Luc souligne de la baisse du montant des aides.
Départ de Mme Aude BOYER à 9h45.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal avec 18 voix pour et 4 oppositions:

-Valide les modifications aux conditions d'octroi d'une aide financière comme proposées ci-dessus tels qu'elles résultent de la délibération du 21 août 2009,

-Autorise le Maire à signer ou son adjoint habilité à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Affaire n°6 : Construction d'une piscine et création d'un centre d'entraînement et de formation en altitude : approbation du programme technique et fonctionnel détaillé.

Présentation générale :

Dans le cadre de sa volonté de renforcer son offre en équipements sportifs, la commune de la Plaine des Palmistes souhaite réaliser une piscine et un centre d'entraînement et de formation en altitude avec hébergement.

Elle souhaite ainsi répondre notamment à l'augmentation de la population et des effectifs scolaires, à la fermeture du gymnase pour vétusté et à l'absence de piscine.

Les équipements sportifs actuels de la commune ne permettent pas de satisfaire aux besoins de l'enseignement de l'EPS, l'intégralité des heures hebdomadaires d'EPS ne pouvant pas être pratiquée par manque d'équipements.

Il est à noter par ailleurs que la commune, se situant à une altitude de 1 000 à 1 400 mètres, dispose d'un atout majeur pour répondre à la forte demande des sportifs (locaux, nationaux, voire internationaux) souhaitant s'entraîner en altitude.

Dès lors, la réalisation de ce centre d'entraînement sportif aura pour objectifs :

- de répondre aux besoins de la population scolaire de la commune,
- de satisfaire à la demande des associations et clubs existants tout en projetant la création de nouveaux clubs,
- de se positionner dans le réseau des centres d'entraînement nationaux pour les sportifs internationaux de haut niveau.

Après une étude de faisabilité menée par le cabinet Deloitte, et afin de mener à bien le projet, la commune a missionné le cabinet Inéxia Ménighetti Programmation pour la réalisation du programme de l'opération.

Les équipements sportifs à réaliser sont :

- un gymnase avec espace escalade,
- une salle de musculation,
- une piscine couverte et chauffée,
- un terrain synthétique de grands jeux de plein air.

Les équipements d'accompagnement sont également prévus :

- un centre médico-sportif,
- un centre hébergement,
- un pôle restauration.

Ces équipements viennent compléter l'offre existante et notamment le stade Adrien Robert qui sera réhabilité dans le cadre de cette opération (réhabilitation de la pelouse et de la piste d'athlétisme).

Le programme fait apparaître les besoins suivants :

Postes	Surfaces
Accueil – animation	749 m ² de SU (Surface utile)
Centre sportif	1 820 m ² de SU et 6 500 m ² de surface extérieure
Piscine	2 063 m ² de SU et 1 379 m ² de surface extérieure
Centre médico-sportif	117 m ² de SU
Pôle restauration	302 m ² de SU
Hébergement	786 m ² de SU
Stationnements	2 856 m ² de surface extérieure.
	Soit un total de :
	- 5 837 m ² de SU et
	- 10 735 m ² de surfaces extérieures

Le terrain pressenti pour accueillir le centre d'entraînement est situé à proximité immédiate du stade Adrien Robert. Sa superficie est de 54 530 m².

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 17 550 000€ HT réparti comme suit :

Postes	Estimation € HT Phase programme
Accueil – animation	1 531 000, 00
Centre sportif	5 125 000, 00
Piscine	5 213 000, 00
Centre médico-sportif	275 000, 00
Pôle restauration	852 000, 00
Hébergement	2 199 000, 00
Aménagement extérieur	1 113 000, 00
Réhabilitation extérieure	1 242 000, 00
Total	17 550 000, 00

Observations :

M. BOYER Marc Luc indique que le projet piscine était un des projets de l'ancienne municipalité. Le Maire rappelle que ce projet est un projet ambitieux qui dépasse la simple construction d'une piscine et qu'un tel investissement ne se fera pas sur un seul budget. La commune est en recherche de financement auprès du Conseil Général, de la CIREST du Conseil Régional et du Centre National pour le Développement du Sport.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal avec 19 voix pour et 3 oppositions:

-Approuve le dossier programme technique et fonctionnel détaillé pour la construction d'une piscine et création d'un centre d'entraînement et de formation en altitude,

- Autorise** le Maire ou son adjoint délégué à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de l'opération,
- Autorise** le Maire ou son adjoint délégué à lancer les procédures de consultations des concepteurs.

Affaire n°7 : Approbation de l'avant-projet définitif relatif à la construction de l'école du premier village.

Présentation générale :

Il est rappelé au Conseil municipal que la collectivité a décidé de construire une nouvelle école au premier village, au niveau de la RHI 1^{er} Village rue des Songes. Cette école devait compter dix classes avec une possibilité d'extension à quinze classes.

Après le concours de maîtrise d'œuvre, sur proposition du jury, la collectivité a retenu le projet du cabinet H2B, qui de par la qualité architecturale de son projet et le traitement des espaces avait fait l'unanimité.

Ainsi, par délibérations du conseil municipal :

- le 04 mai 2011, le programme des travaux et le plan de financement de la maîtrise d'œuvre a été validé ;
- le 16 novembre 2011, le Conseil municipal a attribué au groupement conjoint H2B architectures – ICR – INSET Sud et Carte Libre le marché de maîtrise d'œuvre ;
- et le 28 mars 2012, l'avant-projet sommaire (APS) a été validé avec le passage de dix classes à treize classes pour un montant des travaux estimé à 3 920 668.80 € HT.

Suite à l'avancée de ces études, il est proposé à l'assemblée délibérante de valider l'avant-projet définitif (APD), joint en annexe dans son intégralité.

Ainsi, après les diverses études géotechnique et topographique, la nouvelle estimation de la maîtrise d'œuvre est de 4 217 405 € HT et intègre donc les données des études de sol et topographique, ce montant intègre également le chauffage.

Par ailleurs, la maîtrise d'œuvre propose de prévoir la gestion de cet établissement par de la domotique, gestion intégrée du bâtiment, pour 49 675 € HT en option.

Observation :

Le Maire précise que la première pierre de l'école du « Premier Village » sera posée en décembre 2012.

Départ de M. BOYER Marc Luc et de M. ARHEL Jean-Claude.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Valide** l'avant-projet définitif,
- Valide** l'estimation financière de la maîtrise d'œuvre d'un montant de 4 217 405 € HT,
- Autorise** le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Affaire n°8 : Dénomination de nouvelle voie

Présentation générale :

Dans le cadre de l'amélioration de l'adressage et compte tenu de la demande des riverains, il est proposé de revoir la dénomination de l'impasse Belle de Nuit située sur la rue Georges Lebeau.

Pour mémoire, la commune avait donné un nom de rue à cette voie, impasse Belle de Nuit, alors qu'une autre impasse porte le même nom, sur la rue Louis Carron.

À ce titre, sur proposition des riverains, le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer le nom de cette voie par :

Impasse GRONDIN Yvonia, à partir de la section AV 301 à 838- rue Georges LEBEAU

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Dénomme** la voie comme indiqué ci-dessus,
- Autorise** le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Affaire n°9 : Modification du tableau des effectifs.

Présentation générale :

La reprise en régie de l'activité de la crèche les Fanjans implique l'intégration au personnel communal du personnel de la crèche actuellement sous contrat, cette intégration se fera en application des dispositions de l'article 20 de la loi du 26 juillet 2005 codifié à l'article L1224-3 du Code du Travail.

Cette intégration entraîne la modification du tableau des effectifs de la collectivité comme suit :

- La création d'UN poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet, soit 151,67 h
- La création d'UN poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet, soit 151,67 h
- La création de TROIS postes d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps complet, soit 151,67 h
- La création de CINQ postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet, soit 151,67 h
- La création d'UN poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, soit 151,67h
- La création de DEUX postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, soit 87 h

En intégrant les créations de postes ci-dessus proposées, le tableau des effectifs (joint en annexe) est modifié.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Autorise** la création des postes désignés ci-dessus,
- Approuve** le nouveau tableau des effectifs présenté en annexe,
- Autorise** le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Affaire n°10 : Convention de mise à disposition du domaine public communal dans le cadre des Jardins familiaux.

Présentation générale :

Les jardins familiaux sont des parcelles de terrain mises à la disposition des habitants par les municipalités. Ces parcelles sont affectées le plus souvent à la culture potagère. Elles permettent d'améliorer substantiellement les conditions de vie en apportant un équilibre social et une autosubsistance alimentaire.

En partenariat avec La Région et la Mission Locale de l'Est, la commune de La Plaine des Palmistes vient de terminer l'aménagement de 16 parcelles situées sur une partie de la parcelle AM 310 rue des Goménolés.

Pour les premiers jardins familiaux palmyrainois, le Maire propose au Conseil Municipal de confier leur gestion à l'Association de l'Économie Sociale et Solidaire de l'Océan Indien.

Il appartiendra à cette association, dans le cadre d'une convention à passer avec la commune (dont le projet est joint en annexe), d'en effectuer l'administration, la gestion, la réglementation et l'exploitation.

Il appartiendra ainsi à l'association :

- d'attribuer les jardins suivant les critères définis dans la convention,
- de fixer et de percevoir les sommes couvrant le droit d'entrée et les cotisations pour financer les charges communes, l'achat de matériel et l'amélioration de l'ensemble,
- de faire appliquer strictement les statuts et règlements (le règlement intérieur pour le fonctionnement des jardins familiaux est joint en annexe).

Observations :

M. LALLEMAND demande où se trouve le siège social de cette association ? Le Maire répond qu'il est à Saint-André.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal avec 18 voix pour et 1 abstention:

- Approuve** le conventionnement de la gestion des jardins familiaux situés sur une partie de la parcelle AM 310 rue des Goménolés avec l'Association de l'Économie Sociale et Solidaire de l'Océan Indien.
- Autorise** le Maire ou son adjoint délégué à procéder à la signature de la convention de mise à disposition et tout document se rapportant à cette affaire.

**Affaire n°11 : Utilisation des infrastructures sportives pour le collège : Convention
Conseil Général / Ville de La Plaine des Palmistes.**

Présentation générale :

En préambule le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article L. 214.4 du code de l'éducation stipule que « *des conventions sont passées entre les établissements publics locaux d'enseignement, leur collectivité de rattachement et les propriétaires des équipements sportifs afin de permettre la réalisation des programmes scolaires en EPS* ». La collectivité de rattachement est tenue de prévoir le financement des dépenses liées à la mise à disposition des installations nécessaires à l'enseignement de l'EPS.

Ainsi, en application de la législation en vigueur et dans le souci de permettre aux élèves du Collège Gaston CROCHET de pratiquer l'Education Physique et Sportive en toute sécurité, la commune pourra mettre à disposition ses installations sportives pendant le temps scolaire et les horaires consacrés à l'UNSS grâce à une participation du Conseil Général au fonctionnement du service des sports.

Dans ce cadre, il est proposé à l'assemblée délibérante la conclusion d'une convention tripartite entre la Commune, le Conseil Général et le Collège Gaston Crochet qui précise les engagements de chacun :

La Commune, en sa qualité de propriétaire des équipements met à la disposition du Collège Gaston CROCHET les installations sportives listées ci-après situées sur son territoire :

- la piste d'athlétisme et les terrains du Stade ainsi que ses équipements
- la Halle couverte et ses équipements
- la Salle E.P.S et ses équipements
- le Plateau Eucalyptus et ses équipements

La Commune assure :

- le contrôle périodique des installations,
- le contrôle de l'utilisation et de la fréquentation des installations, et en établit les plannings,
- la prise en charge des frais de fonctionnement des installations (eau, électricité, autres...)
- la maintenance et la surveillance des installations sportives,
- l'entretien courant lié à l'usage des bâtiments et des infrastructures ainsi que l'entretien des espaces verts, de façon à assurer la propreté des lieux,
- l'affectation de personnels de gardiennage qualifiés.

Le Conseil Général s'engage à :

- participer au frais de gardiennage correspondant au temps d'occupation des installations sportives par les élèves du Collège Gaston CROCHET soit une subvention annuelle de 40 000,00 euros équivalent à deux postes à temps plein. La Commune assurera le recrutement des personnes qualifiées affectées au service des sports.

Cette participation sera réexaminée :

- dès la livraison d'un nouveau Collège équipé d'installations sportives,

- ou dès la construction d'équipements sportifs si l'option réhabilitation du Collège est choisie.

Le collège s'engage à :

- utiliser les installations sportives dans de bonnes conditions d'encadrement et s'assurer que le public scolaire
- fréquentant les installations est dirigé par un personnel qualifié et compétent.
- assurer l'optimisation de la fréquentation. Le planning d'utilisation devra être établi en tenant compte d'une répartition équilibrée des installations couvertes avec les écoles pour chaque cycle.
- prévenir le Service des sports en cas de non utilisation des créneaux réservés.
- signer la convention d'utilisation des installations sportives.
- respecter le règlement intérieur de chacune des installations sportives.

Observations :

Le Maire souligne qu'il y a un manque d'enthousiasme du conseil général et qu'il a été difficile d'arriver à un accord sur ce point.

Départ de M. Marcel PAYET.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention tripartite avec le Conseil Général et le Collège Gaston Crochet.

Affaire n°12 : Projet d'insertion par les métiers de la restauration : Attribution d'une subvention à l'association « Lé Gadyann ».

Présentation générale:

L'association Lé Gadyann a comme objectifs l'insertion, l'accompagnement, la promotion et la réalisation d'activités socioéconomiques, culturelles et touristiques, avec et en faveur de la population réunionnaise, des groupements associatifs et/ou coopératives et des collectivités locales.

Sa principale mission est d'œuvrer en faveur des couches sociales les plus démunies, en intervenant par divers moyens (renforcement des capacités, accompagnement et soutiens ponctuels...), en appui à d'autres associations menant des actions de terrain, mais également au niveau de projets de développement identifiés menés par l'association en partenariat avec les autres acteurs locaux.

« *Don a nou la min* » est un projet de formation pré-qualifiante, qui s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans, en échec scolaire et en rupture avec le système, éprouvant des difficultés d'insertion par la formation et par l'emploi. Ce projet est porté par l'association *Lé Gadyann* et l'entreprise SOGECCIR du Groupe Elior.

Il s'articule autour de l'embauche de 12 personnes de l'EST en contrat CUI CAE trajectoire (8 de Saint-Benoît / 4 de La Plaine des Palmistes), à 26h par semaine, sur une période de 12 mois, non renouvelée. Les jeunes travailleront comme animateurs de restaurants scolaires, chargés de faire de la sensibilisation dans les établissements scolaires et autres institutions, autour des thèmes du gaspillage dans les établissements scolaires, du « bien manger », et de l'alimentation d'une manière générale.

En parallèle, les jeunes en contrat auront ainsi l'opportunité de découvrir les modes et les grands principes de l'alimentation et de découvrir par la même occasion les métiers de la restauration et de construire un projet professionnel autour de ces thèmes.

Ils bénéficieront d'une formation pédagogique dispensée par le Centre de formation de la CCIR, le Centhor et ils auront l'opportunité d'aller en immersion dans les sites d'exploitation de la SOGECCIR à la Réunion mais aussi ceux du groupe ELIOR en Métropole.

Tout au long de leur parcours, un accompagnement social sera mis en place par l'équipe de Lé Gadyann, en collaboration avec les équipes de la Mission locale et de Pôle Emploi, sous forme d'ateliers et de sorties pédagogiques, afin de les remobiliser et leur permettre de construire au mieux leurs projets professionnels.

À la fin de leur parcours d'insertion, une attestation d'expérience professionnelle leur sera délivrée, ainsi qu'une attestation de formation, afin de leur permettre de continuer vers une insertion par la formation qualifiante et/ou l'emploi.

La commune de La Plaine des Palmistes s'est positionnée fortement sur le développement d'une politique nutritionnelle (création d'un restaurant scolaire ; ateliers éducatifs...). Cette vision de l'alimentation converge avec le projet de *Lé Gadyann* qui souhaite donc naturellement associer la commune à son initiative d'insertion.

Pour ce faire, l'association *Lé Gadyanm* sollicite une prise en charge du résiduel de quatre CAE-CUI Trajectoire, soit 3 400,00 euro.

La municipalité a toujours tenu à soutenir les initiatives associatives génératrices d'emploi. Le projet d'insertion innovant proposé par l'association *Lé Gadyanm* participera à une régulation sociale et offrira un tremplin socio-professionnel non négligeable à quatre jeunes palmiplainois.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Attribue une subvention de 3 400,00 euro à l'association *Lé Gadyanm* correspondant au résiduel de quatre contrats aidés en faveur de palmiplainois.

Affaire n°13 : Acquisition d'équipements sportifs pour la pratique de l'EPS.

Présentation générale :

Dans le cadre du développement de sa politique sportive, la municipalité continue ses efforts de structuration. Afin de mener à bien ses actions et répondre aux différents besoins, des partenariats se développent car les projets initiés trouvent un écho favorable au niveau des institutions.

Ainsi, la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DDJSCS) a été sensible aux difficultés que la ville rencontre pour assurer une pratique sportive réglementaire faute d'infrastructures suffisantes.

La DDJSCS est donc prête, exceptionnellement, à financer jusqu'à 80% (au lieu de 50%) l'équipement nécessaire à la mise en service de l'ancienne cantine scolaire. Cela pour tenir compte des difficultés et apporter un financement du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) à une commune qui n'en a pas encore reçu.

Selon les prévisions, la participation communale s'élèverait à 2 054,00 € HT.

Pour mener à bien ce projet, il faudra qu'une association soit partenaire de la demande de subvention. À titre informatif, le collège et le CAPP avaient sollicité la collectivité pour les aider au financement d'un sautoir en hauteur sur le stade. Il faut savoir que nos élèves n'ont jamais pu pratiquer cette activité faute d'installation.

L'association et le collège participeront donc au financement du projet global en prenant en partie en charge un équipement (sautoir en hauteur), pour compenser les 20% du budget non pris en charge par la DDJSCS.

Montant des acquisitions	Subvention DDJ SCS 80%	Part commune 13,30%	Part collège 3,35%	Part CAPP 3,35%
15 450,00 € HT	12 360,00 € HT	2 054,00 € HT	518,00 € HT	518,00 € HT

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

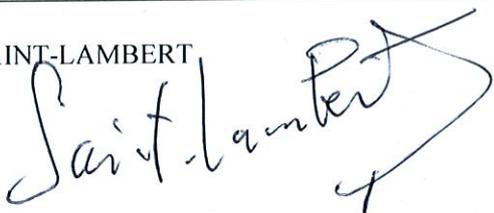
- Autorise** le Maire à solliciter les subventions auprès de la DDJSCS,
- Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le maire clôture la séance.

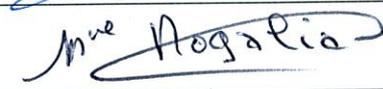
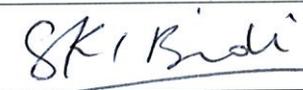
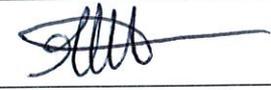
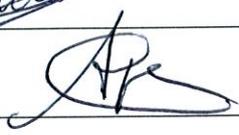
Le maire remercie l'assemblée.

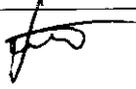
L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 9 août 2012 est levée à 10h30.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal dans sa séance du 17 octobre 2012, le présent procès-verbal.

Le Maire, M. Jean Luc SAINT-LAMBERT 	Le secrétaire de séance, Mme DELATRE Joëlle 
--	---

Les membres du Conseil Municipal

GRONDIN Toussaint – 1 ^{er} Adjoint	
DELATRE Joëlle – 2 ^{ème} Adjointe	
PADRE Christophe – 3 ^{ème} Adjoint	
BOYER Joseph – 4 ^{ème} Adjoint	
MOGALIA Mélissa – 5 ^{ème} Adjointe	
K'BIDI Sylvie – 6 ^{ème} Adjointe	
CHAMBINA Eric – 7 ^{ème} Adjoint	
JACQUIN Marie Jeanne - 8 ^{ème} Adjointe	
BEGE André – Conseiller Municipal	
THIBURCE Marie Héliette – Conseillère Municipale	
COCHARD André - Conseiller Municipal	
ASSERPE Jean-François – Conseiller Municipal	
FONTAINE Sabrina - Conseillère Municipale	

PAYET Marthe – Conseillère Municipale	
PAYET Marcel – Conseiller Municipal	
BOYER Aude – Conseillère Municipale	
ROBERT Jean-Marc – Conseiller Municipal	
BOISSIER Magalie – Conseillère Municipale	
MANDERE Eric – Conseiller Municipal	
SEVOU Pasanti – Conseillère Municipale	
BOYER Marc Luc	
VICTOIRE Frédérique	
ARHEL Jean-Claude	
VELIA Micheline	
LALLEMAND Michel	
BUTCHLE Agathe	

Observations et réclamations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**-----
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU DIX SEPT OCTOBRE DEUX
MILLE DOUZE**

Affaire n°2 : Fonctionnement de la crèche municipale de 40 places – dépenses supplémentaires liées à l'équipement de la structure.

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 11 octobre 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 17

Absents : 6

Ont voté par procuration: 4

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer


Le Maire
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Marie Jeanne JACQUIN – 8^{ème} adjointe - André BEGE – conseiller municipal – Héliette THIBURCE – conseillère municipale – André COCHARD – conseiller municipal – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET – conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Marc Luc BOYER – conseiller municipal

ABSENTS: Eric MANDERE – conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Eric CHAMBINA – 7ème adjoint à Jean-François ASSERPE - Aude BOYER – conseillère municipale à Marie-Jeanne JACQUIN – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal à Marc Luc BOYER

SECRETARIE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°2 : Fonctionnement de la crèche municipale de 40 places – dépenses supplémentaires liées à l'équipement de la structure.

Dans sa séance du 9 août 2012, les membres du conseil Municipal avaient validé le principe d'une demande d'aide à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales suite à la décision de renouveler l'ensemble de l'équipement de la nouvelle structure.

Interrogé sur ce dossier, la CAF a apporté des informations complémentaires. Parallèlement un travail en interne, afin de finaliser le marché qui va permettre de lancer la consultation a permis de préciser le montant de chaque lot nécessaire à l'équipement de la nouvelle structure. Il convient de réajuster les montants de la délibération prise le 9 août dernier.

En effet, dans le projet initial, il était entendu que l'équipement existant devait être gardé et complété. Pour cela un budget prévisionnel d'équipement avait été soumis à la CAF pour un montant global de 156 960 €. L'instance avait validé le principe d'une subvention à hauteur de 77.91% soit un montant de 122 288€ comme suit :

Montant des acquisitions	Subvention CAF 77.91 %	Part commune 22.09 %
156 960 € HT	122 288 € HT	34 672 € HT

Le projet a changé ; la totalité de l'équipement serait à prévoir dans le plan de financement ce qui implique la nécessité de faire une demande d'aide financière complémentaire estimée à 200 000€. Parmi les éléments complémentaires apportés par la CAF, il y a le plafonnement des aides à l'investissement à 1 500 000 € tous postes confondus. Pour mémoire, pour les postes travaux, études et partie de l'équipement la CAF avait validé le principe d'une subvention de 1 407 726 € en 2010. Pour la demande complémentaire et sous réserve que le plafond soit appliqué le montant de la subvention complémentaire serait de 92 274 €.

Ainsi, pour faire suite aux échanges avec la CAF, la collectivité sollicite l'attribution d'une subvention complémentaire. Si elle l'accepte, le plan de financement de l'équipement complémentaire se déclinerait comme suit :

Montant des acquisitions complémentaires	Subvention CAF à hauteur de 80%	Part commune 20 %
200 000 € HT	160 000 €	40 000 €

La commune, propriétaire des locaux et de l'équipement s'acquittera de cette dépense supplémentaire.

En définitive, le plan de financement serait le suivant :

Montant total des acquisitions	Subvention totale de CAF	Part totale de la commune
356 960 € HT	282 288 €	74 672 €

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité par 19 voix pour et 2 abstentions:

- Approuve** les dépenses supplémentaires relatives à l'équipement complémentaire pour un montant estimatif de 200 000 €,
- Valide** le principe d'une demande d'aide à l'investissement à formuler auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales,
- Valide** la demande d'aide à 80% dé plafonnée et d'inscrire la dépense au budget,
- Valide** le plan de financement des acquisitions,
- Autorise** le Maire ou l' élu délégué à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

De Maire



Jean-Luc SAINT LAMBERT



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU DIX SEPT OCTOBRE DEUX
MILLE DOUZE

Affaire n°3 : Vote Budget supplémentaire 2012 – M14

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 11 octobre 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 17

Absents : 6

Ont voté par procuration: 4

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Marie Jeanne JACQUIN – 8ème adjointe - André BEGE – conseiller municipal – Héliette THIBURCE – conseillère municipale – André COCHARD – conseiller municipal – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET – conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Marc Luc BOYER – conseiller municipal

ABSENTS: Eric MANDERE – conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Eric CHAMBINA – 7ème adjoint à Jean-François ASSERPE - Aude BOYER – conseillère municipale à Marie-Jeanne JACQUIN – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal à Marc Luc BOYER

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°3 : Vote Budget supplémentaire 2012 – M14.

Le Budget Supplémentaire (BS) a pour objet de transcrire l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent, et éventuellement de décrire des opérations nouvelles.

Budget de reports (reste à réaliser) et d'ajustements, le BS de l'exercice 2012, améliore la lisibilité financière de notre Collectivité. Ce long travail a fortement mobilisé les services tout en continuant le travail nécessaire comptable au jour le jour.

La situation financière nationale voire internationale, n'augure pas une reprise économique rapide et encore moins, une stabilisation des marchés.

Nonobstant cette situation, l'élaboration du BS 2012, prend en compte la totalité de la dotation définitive des contrats aidés pour cet exercice en section de fonctionnement d'une part.

D'autre part des ajustements d'opération en cours permettent à la collectivité de créer de nouvelles opérations en section d'investissement.

Enfin, il faut rappeler que c'est grâce à l'excédent dégagé sur l'exercice 2011 soit (1 692 775,12 €) ainsi que l'effort effectué lors du BP 2012 soit 951 000 € d'autofinancement, que ces opérations pourront être mise en œuvre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	
- Rappel BP 2012	8 876 000.00 €
- Propositions nouvelles de	1 391 883.37 €
- Total inscrit 2012	10 267 883.37 €
Recettes de fonctionnement	
- Rappel BP 2012	8 876 000.00 €
- Propositions nouvelles de	899 756.61 €
- Résultat de fonctionnement reporté	492 126.76 €
- Total inscrit 2012	10 267 883.37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	
- Reprise des restes à réaliser	3 672 038.40 €
- Rappel BP 2012	5 341 195.20 €
- Propositions nouvelles de	344 912.39 €
- Total dépenses 2012	9 358 145.99 €
Recettes d'investissement	
- Reprise des restes à réaliser	3 191 545.23 €
- Rappel BP 2012	5 341 195.20 €
- Propositions nouvelles de	825 405.56 €
- Total recettes 2012	9 358 145.99 €

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité par 19 voix pour et 2 abstentions:

- Prend connaissance des nouvelles propositions en Fonctionnement et en Investissement,
- Adopte chapitre par chapitre le Budget Supplémentaire 2012 en section de Fonctionnement,
- Adopte chapitre par chapitre le Budget Supplémentaire 2012 en section d'Investissement,
- Adopte le Budget Supplémentaire avec la reprise des résultats de l'exercice 2011 après le vote du compte administratif 2011,
- Autorise le Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire



Jean-Luc Saint Lambert
Jean-Luc SAINT LAMBERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de La Plaine des Palmistes **(1)**

POSTE COMPTABLE DE

M14

Budget Supplémentaire (2)
voté par nature

ANNEE 2012

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc ...).
(2) Préciser s'il s'agit du budget primitif, du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I Informations générales		
	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
	B - Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget		
	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget		
	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes		
	A - Eléments du bilan		
	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		
	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur		
	A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		
	A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		
	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		
	A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
	A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		
	A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		
	A3 - Méthode utilisée pour les amortissements		
	A4 - Etat des provisions		
	A5 - Etalement des provisions		
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)		
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonc. (3)		
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest. (3)		
	A8 - Etat des charges transférées		
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		
	B1.2 - Etat des contrats crédit-bail		
	B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
	B1.4 - Etat des autres engagements donnés		
	B1.5 - Etat des engagements reçus		
	B1.6 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)		
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel		
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier		
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhèrent la commune ou l'établissement		
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		
	D2 - Arrêté et signatures		

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexes

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20121024-DCM171020123-
DE
Date de télétransmission : 24/10/2012
Date de réception préfecture : 24/10/2012

Commune _____ Ville de La Plaine des Palmistes	BUDGET 2012
--	------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	5 023
Nombre de résidences secondaires (article R 2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère	
.....	
.....	

Informations fiscales (N-2) (1)					
	Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. pour la commune (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
	Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
3 taxes					
Taxe professionnelle					
4 Taxes					

Informations financières - ratios (2)		Valeurs communales	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 924,52	
2	Produit des impositions directes/population	277,87	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 916,34	
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 826,03	
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population	326,44	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	67,02%	
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	102,25%	
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	95,29%	
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

..... : Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal défini à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figure sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios de 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf articles L 2313-1, R 2313-1, R2313-2 et R 5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1),
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
 - avec les opérations de l'état III B 3 ;
 - avec (sans) vote formel sur chacun des chapitres (2);

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération".

- III - Les provisions sont : (2)
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n° du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

- V - Le présent budget a été voté (2) :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
(2) Rayer la mention inutile.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 391 883,37	899 756,61
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		492 126,76
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 391 883,37	1 391 883,37

INVESTISSEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	344 912,39	825 405,56
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 672 038,40	3 191 545,23
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 016 950,79	4 016 950,79

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 408 834,16	5 408 834,16
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20121024-DCM171020123-
DE
Date de télétransmission : 24/10/2012
Date de réception préfecture : 24/10/2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
011	Charges à caractère général	1 350 000,00		424 915,29	424 915,29	424 915,29
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 450 000,00		1 028 454,00	1 028 454,00	1 028 454,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	994 500,00		128 514,08	128 514,08	128 514,08
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		7 794 500,00		1 581 883,37	1 581 883,37	1 581 883,37
66	Charges financières	45 500,00				
67	Charges exceptionnelles	85 000,00				
68	Dotations aux provisions (4)			160 000,00	160 000,00	160 000,00
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 925 000,00		1 741 883,37	1 741 883,37	1 741 883,37
023	Virement à la section d'investissement (5)	651 000,00		-350 000,00	-350 000,00	-350 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	300 000,00				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		951 000,00		-350 000,00	-350 000,00	-350 000,00
TOTAL		8 876 000,00		1 391 883,37	1 391 883,37	1 391 883,37

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 391 883,37

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
70	Produits des services, du domaine et ventes	100 000,00		440,00	440,00	440,00
73	Impôts et taxes	5 789 000,00		393 803,55	393 803,55	393 803,55
74	Dotations et participations	2 597 000,00		453 997,37	453 997,37	453 997,37
75	Autres produits de gestion courante	190 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
013	Atténuation de charges					
Total des recettes de gestion courante		8 676 000,00		888 240,92	888 240,92	888 240,92
76	Produits financiers			2 567,34	2 567,34	2 567,34
77	Produits exceptionnels	50 000,00		8 948,35	8 948,35	8 948,35
	Reprises sur amortissements et provisions (4)					
78						
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 726 000,00		899 756,61	899 756,61	899 756,61
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	150 000,00				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		150 000,00				
TOTAL		8 876 000,00		899 756,61	899 756,61	899 756,61

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	492 126,76
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 391 883,37

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	-350 000,00
--	--------------------

(1) cf IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Accuse de réception en préfecture, RE 042, au solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040
974-219740065-20121024-DCM171020123-

DE
Date de télétransmission : 24/10/2012
Date de réception préfecture : 24/10/2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	652 119,00	604 523,46	163 100,00	163 100,00	767 623,46
204	Subventions d'équipement versées			11 000,00	11 000,00	11 000,00
21	Immobilisations corporelles	914 076,20	138 229,49	313 712,39	313 712,39	451 941,88
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours	3 450 000,00	2 929 285,45	-142 900,00	-142 900,00	2 786 385,45
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	5 016 195,20	3 672 038,40	344 912,39	344 912,39	4 016 950,79
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	175 000,00				
18	Compte de liaison : affectation ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	175 000,00				
45X-1	Total des op. Pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 191 195,20	3 672 038,40	344 912,39	344 912,39	4 016 950,79
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	150 000,00				
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	150 000,00				
	TOTAL	5 341 195,20	3 672 038,40	344 912,39	344 912,39	4 016 950,79

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 016 950,79

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement	3 480 195,20	3 191 545,23	-305 242,80	-305 242,80	2 886 302,43
16	Emprunts et dettes assimilées			300 000,00	300 000,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	3 480 195,20	3 191 545,23	-5 242,80	-5 242,80	3 186 302,43
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	710 000,00		-20 000,00	-20 000,00	-20 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)			1 200 648,36	1 200 648,36	1 200 648,36
138	Autres sub. d' invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00				
	Total des recettes financières	910 000,00		1 180 648,36	1 180 648,36	1 180 648,36
45X-2	Total des op. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	4 390 195,20	3 191 545,23	1 175 405,56	1 175 405,56	4 366 950,79
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	651 000,00		-350 000,00	-350 000,00	-350 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	300 000,00				
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	951 000,00		-350 000,00	-350 000,00	-350 000,00
	TOTAL	5 341 195,20	3 191 545,23	825 405,56	825 405,56	4 016 950,79

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 016 950,79

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (II)	-350 000,00
--	--------------------

Accuse de réception en préfecture
974210740005-2012-1024-000117-1020123
DE
Date de télétransmission : 24/10/2012
Date de réception préfecture : 24/10/2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	424 915,29		424 915,29
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 028 454,00		1 028 454,00
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	128 514,08		128 514,08
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotation aux amortissements et provisions	160 000,00		160 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		-350 000,00	-350 000,00
Dépenses de fonctionnement - Total		1 741 883,37	-350 000,00	1 391 883,37

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	=
---	---

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 391 883,37
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	767 623,46		767 623,46
204	Subventions d'équipements versées	11 000,00		11 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	451 941,88		451 941,88
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)	2 786 385,45		2 786 385,45
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
010	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		4 016 950,79		4 016 950,79

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	=
--	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 016 950,79
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé

Accusé de réception en préfecture
97401574000520121024-2012-02142
DE En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
Date de télétransmission : 24/10/2012
Date de réception préfecture : 24/10/2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	440,00		440,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	393 803,55		393 803,55
74	Dotations et participations	453 997,37		453 997,37
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00		40 000,00
76	Produits financiers	2 567,34		2 567,34
77	Produits exceptionnels	8 948,35		8 948,35
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement - Total		899 756,61		899 756,61

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	492 126,76
---	---	-------------------

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 391 883,37
---	--	---------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	-20 000,00		-20 000,00
13	Subventions d'investissement	2 886 302,43		2 886 302,43
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	300 000,00		300 000,00
18	Compte de liaison : affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)			
010	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		-350 000,00	-350 000,00
024	Produit des cessions d'immobilisations			
Recettes d'investissement - Total		3 166 302,43	-350 000,00	2 816 302,43

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--	--

+	AFFECTATION AU COMPTE 1068	1 200 648,36
---	-----------------------------------	---------------------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 016 950,79
---	---	---------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 350 000,00	424 915,29	424 915,29
6042	Achat prestation de service	100 000,00	3 920,24	3 920,24
605	Achat matér., équip. trav.		75 000,00	75 000,00
60611	Eau et assainissement	25 000,00		
60612	Electricite	6 000,00	48 000,00	48 000,00
60618	Autres fournitures	5 000,00		
60621	Combustible	3 000,00	3 000,00	3 000,00
60622	Carburants	40 000,00		
60623	Alimentation	250 000,00	500,00	500,00
60628	Autres fournitures		3 200,00	3 200,00
60631	Fourn d'entretien	18 000,00	1 500,00	1 500,00
60632	Petits equipements	15 000,00	38 650,00	38 650,00
60633	Fournitures de voiries	1 000,00		
60636	Vetements de travail	25 000,00	23 500,00	23 500,00
6064	Fournitures administratives	20 000,00		
6065	Livres bibliotheque	8 000,00	3 348,81	3 348,81
6068	Fournitures diverses	36 300,00		
611	Contrat prestation service	150 000,00	143 909,00	143 909,00
6135	Locations mobilières	40 000,00	8 000,00	8 000,00
61521	Entretien des terrains	25 000,00	500,00	500,00
61522	Entretien batiments	50 000,00	1 000,00	1 000,00
61523	Entretien voies et reseaux	25 000,00		
61551	Entret materiel roulant	45 000,00		
61558	Entretien autres biens	15 000,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance materiels	35 000,00		
616	Primes assurances	90 000,00		
6182	Doc generale et technique	5 000,00	1 720,24	1 720,24
6184	Frais de sejour er de stage	5 000,00		
62 (5)				
6225	Ind gestion rm/regie	1 700,00		
6226	Honoraires	15 000,00		
6227	Frais actes et contentieux	20 000,00		
6231	Annonces et insertions	10 000,00		
6232	Fetes et ceremonies	50 000,00	8 017,00	8 017,00
6236	Catalogues et imprimes	5 000,00	3 500,00	3 500,00
6237	Publications	50 000,00	1 500,00	1 500,00
6247	Transports collectifs	50 000,00	6 100,00	6 100,00
6251	Voyages/deplacements	8 000,00		
6256	Frais mission stage agent	3 000,00		
6257	Receptions	15 000,00	17 000,00	17 000,00
6261	Frais affranchissement	7 000,00		
6262	Frais telecommunications	45 000,00	30 000,00	30 000,00
6281	Cotisations municipales	3 000,00	50,00	50,00
63512	Taxes foncieres	30 000,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 450 000,00	1 028 454,00	1 028 454,00
6351	Versement de transport	62 000,00		

Acquis de réception en préfecture
 974-219740065-20121024-DCM171020123-
 DE
 Date de télétransmission : 24/10/2012
 Date de réception préfecture : 24/10/2012

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
6332	Fnai 0,10 %	3 400,00		
6336	Cot au cnfpt et au cdg	42 000,00		
64111	Remuneration pers titulaire	1 050 000,00	1 028 454,00	1 028 454,00
64112	Nbi supplement familiale	34 000,00		
64118	Autres indemnites	550 000,00		
64131	Rem pers journ permanent	1 450 000,00		
64168	Remuneration ces	956 600,00		
6451	Cot ss patronale tit	530 000,00		
6453	Cot caisse de retraite	365 000,00		
6454	Cotisations aux assedic	155 000,00		
6458	Cotisations autres organ.sociaux	25 000,00		
6472	Alloc familiale tit	17 000,00		
6475	Medecine du travail	12 000,00		
6478	Autres charges sociales diverses	68 000,00		
64831	Autres indemnites aux agents	90 000,00		
6488	Autres charges de personnel	40 000,00		
014	Atténuation de produits			
65	Autres charges de gestion courante	994 500,00	128 514,08	128 514,08
6531	Indemnites elus cot ouv	95 527,80	29 687,88	29 687,88
6532	Frais mission maire/adj	2 500,00		
6533	Cot irc pat indemnites elus	2 800,00		
654	Pertes s/créances irréc	50 000,00		
6553	Cot service incendie	95 000,00	10 000,00	10 000,00
657361	Subvention caisse des ecoles	40 000,00	1 500,00	1 500,00
657362	Subv. ccas	140 000,00		
6574AC	Subvent° a anciens combattants	1 100,00		
6574ACI	Subvent° aci goyaviers		8 326,20	8 326,20
6574ADC	Subvent° a ass des communes	1 106,00		
6574ADIL	Subvent° a adil	2 871,00		
6574AHP	Subventions a ahppp	4 000,00		
6574AMD	Subvent° a amdr	2 670,00		
6574AMF	Subvent° a amf	270,00		
6574ANG	Subvent° a angar la music	1 200,00		
6574AR	Subvent° a amicale regimentaire	3 000,00		
6574ARU	Subvent° a ass arums	3 000,00		
6574CAP	Subvent° a capp	40 000,00		
6574CAU	Subvent° a caue	3 319,00		
6574CE	Subvent° a club energy	1 400,00		
6574CS	Subvent° a club sourire	2 900,00		
6574CSP	Subvent° a cspp	40 000,00	5 000,00	5 000,00
6574D	Subventions omjl ctre aere	94 000,00	86 000,00	86 000,00
6574EM	Subvention ecole de musique	85 000,00		
6574GOJ	Subvent° a goju ryu	3 000,00		
6574H	Subventions omjl mini creche	84 000,00	-20 000,00	-20 000,00
6574J	Subventions oms	119 000,00		

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
6574JOLI	Subvent° a ass joli coeur	1 900,00		
6574JR	Subvent° a just roller	3 500,00		
6574KD	Subvent° a karate do	4 000,00		
6574MAIL	Subvent° a maill arts bourbon	2 000,00		
6574MLE	Subvent° a mission locale est	6 076,20		
6574MP	Subvent° aux merveilles plaines	1 900,00		
6574SCO	Subvent° a scouts et guides	1 000,00		
6574SPE	Subvent° a speed badminton	300,00		
6574T	Subventions au domaine des tourelles	23 000,00	8 000,00	8 000,00
6574TAID	Subvent° a ass taïdo	2 400,00		
6574TEN	Subvent° a tennis club palmipalinois	900,00		
6574UNS	Subvent° a unss	3 000,00		
6574USE	Subvent° a usep	6 000,00		
6574VF	Subvent° a villages fleuris	160,00		
6574VTT	Subvent° a vtt randonnees	700,00		
6574Z	Subvention au kaf	20 000,00		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = (011+012+014+65+656)		7 794 500,00	1 581 883,37	1 581 883,37

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 12.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	Charges financières (b)	45 500,00		
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 500,00		
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	40 000,00		
	Calcul du 66112 (5) Montant des ICNE de l'exercice= Montant de l'exercice N-1=			
67	Charges exceptionnelles (c)	85 000,00		
6714	Bourses et prix	35 000,00		
673	Titres annulés	50 000,00		
68	Dotations aux provisions (d) (6)		160 000,00	160 000,00
6815	Dotat° aux provisions p/risques et charg		160 000,00	160 000,00
022	Dépenses imprévues (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		7 925 000,00	1 741 883,37	1 741 883,37

023	Virement à la section d'investissement	651 000,00	-350 000,00	-350 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	300 000,00		
6811	Dotations amortissement	300 000,00		

TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		951 000,00	-350 000,00	-350 000,00
--	--	------------	-------------	-------------

043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.(10)			
-----	--	--	--	--

TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		951 000,00	-350 000,00	-350 000,00
-----------------------------------	--	------------	-------------	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		8 876 000,00	1 391 883,37	1 391 883,37
--	--	---------------------	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER N-1 (11)				
-----------------------------------	--	--	--	--

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)				
--	--	--	--	--

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				1 391 883,37
--	--	--	--	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. 4 IB - Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation").
- (9) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuation des charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	100 000,00	440,00	440,00
70311	Concessions cimetiére		440,00	440,00
7067	Regie cantine	100 000,00		
73	Impôts et taxes	5 789 000,00	393 803,55	393 803,55
7311	Contributions directes	1 300 000,00		
73111	Contributions directes		95 723,00	95 723,00
7331	Taxe d'enl.ordures ménag	4 000,00		
7336	Regie marche forain	15 000,00		
7372	Taxe sur carburant	820 000,00	24 225,00	24 225,00
7373	Octroi de mer	3 600 000,00	214 000,00	214 000,00
7381	Taxe d'enregistrement		39 256,55	39 256,55
7388	Autres taxes diverses	50 000,00	20 599,00	20 599,00
74	Dotations et participations	2 597 000,00	453 997,37	453 997,37
7411	Dotation forfaitaire	1 190 000,00	6 089,00	6 089,00
74121	Dotation aménagement	290 000,00	43 605,00	43 605,00
74127	Dotation nationale perequation	110 000,00		
746	Dotat° globale decentralisation		6 163,64	6 163,64
74718	Autres participations	750 000,00	170 000,00	170 000,00
7473	Subvention département		7 866,00	7 866,00
7478	Participation caf pars	200 000,00	200 659,73	200 659,73
74833	Etat comp. taxe professionnelle	2 000,00		
74834	Etat comp taxes foncieres	25 000,00	5 875,00	5 875,00
74835	Etat comp taxe habitation	30 000,00	13 739,00	13 739,00
75	Autres produits de gestion courante	190 000,00	40 000,00	40 000,00
752	Revenus des immeubles	75 000,00		
758	Produits gestion courante	115 000,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = 70+73+74+75+013		8 676 000,00	888 240,92	888 240,92

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
76	Produits financiers (b)		2 567,34	2 567,34
768	Autres prod financiers		2 567,34	2 567,34
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE Calcul du 7622 Montant des ICNE de l'exercice= Montant de l'exercice N-1=			
77	Produits exceptionnels (c)	50 000,00	8 948,35	8 948,35
773	Mandats annulés		948,35	948,35
7788	Produits exceptionnels divers	50 000,00	8 000,00	8 000,00
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		8 726 000,00	899 756,61	899 756,61

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6),(7),(8)	150 000,00		
722	Travaux en régie	150 000,00		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (9)			
60315	Variation des stocks des terrains à aménager			
7133	Variation des en-cours de production de biens			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		150 000,00		

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	8 876 000,00	899 756,61	899 756,61
---	---------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	492 126,76
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 391 883,37

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
(8) L'article 7815 est budgété si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	652 119,00	163 100,00	163 100,00
2031	Frais d'études et de recherches	652 119,00	148 100,00	148 100,00
205	Concessions et droits similaires		15 000,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		11 000,00	11 000,00
20412	Fds de concours		11 000,00	11 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	914 076,20	313 712,39	313 712,39
2111	Terrains nus	200 000,00	78 246,39	78 246,39
2181	Installations générales		26 000,00	26 000,00
2182	Matériel de transport	200 000,00		
2183	Matériel bureau & informatique	310 500,00	51 416,00	51 416,00
2184	Mobilier	33 576,20	8 050,00	8 050,00
2188	Autres immobilisations	170 000,00	150 000,00	150 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)	3 450 000,00	-142 900,00	-142 900,00
2312	Aménagement terrains	120 000,00	22 700,00	22 700,00
2313	Constructions - immobilisations en cours	1 748 000,00	-378 200,00	-378 200,00
2315	Installat° techniques	1 582 000,00	212 600,00	212 600,00
	Total des opérations			
Total des dépenses d'équipement		5 016 195,20	344 912,39	344 912,39

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	175 000,00		
1641	Remboursement d'emprunts	175 000,00		
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
020	Dépenses imprévues			
Total des dépenses financières		175 000,00		

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES DEPENSES REELLES	5 191 195,20	344 912,39	344 912,39
-----------------------------------	---------------------	-------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)			
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	150 000,00		
	Charges transférées (7)			
2315	Installat° techniques	150 000,00		
		150 000,00		
041	Opérations patrimoniales (8)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		150 000,00		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		5 341 195,20	344 912,39	344 912,39
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)				3 672 038,40
				+
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				4 016 950,79

- (1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé et les chapitres budgétaires correspondants
- (2) Cf. p.4 - Modalités de vote, III.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
- (6) Les articles de provisions apparaissent si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20121024-DCM171020123-
DE
Date de télétransmission : 24/10/2012
Date de réception préfecture : 24/10/2012

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement	3 480 195,20	-305 242,80	-305 242,80
1322	Subventions region	1 979 095,20	-399 672,80	-399 672,80
1323	Subvent° département	1 286 100,00		
1325	Subvent° de groupements de collectivites	80 000,00		
13251	Subvent° de groupements de collectivites		80 000,00	80 000,00
1326	Dsc dotation de solidarite	100 000,00		
1327	Etat et établissements nationaux	15 000,00		
1332	Amendes de police	20 000,00	14 430,00	14 430,00
16	Emprunts et dettes assimilées		300 000,00	300 000,00
1641	Remboursement d'emprunts		300 000,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement		3 480 195,20	-5 242,80	-5 242,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	710 000,00	1 180 648,36	1 180 648,36
10222	F.c.t.v.a	650 000,00	-20 000,00	-20 000,00
10223	Taxes aménagement	60 000,00		
1021	Dotation			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 200 648,36	1 200 648,36
138	Autres subventions d'investiss. non transférables			
165	Autres subventions d'investiss. non transférables			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisation	200 000,00		
024	Produits des cessions	200 000,00		
Total des recettes financières		910 000,00	1 180 648,36	1 180 648,36

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES	4 390 195,20	1 175 405,56	1 175 405,56
-----------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section de fonctionnement	651 000,00	-350 000,00	-350 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6), (7)	300 000,00		
28188	Autres (immobilisations corporelles)	300 000,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		951 000,00	-350 000,00	-350 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		951 000,00	-350 000,00	-350 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		5 341 195,20	825 405,56	825 405,56
				+
			RESTES A REALISER N-1 (9)	3 191 545,23
				+
			R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 016 950,79

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").

(7) Les articles de provisions apparaissent si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

LIBELLE :

POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4)(6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant (6)
			a		b	b
	DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
		c	d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
	Autres		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)		
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)		

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées.

Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seule cette colonne est renseignée.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

Accusé de réception en préfecture
974-21-9740065-20121024-DCM-7

Date de télétransmission : 24/10/2012
Date de réception préfecture : 24/10/2012

Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
FONCTIONNEMENT												
000	691 000,00	8 494 777,08		339 000,00	120 589,29	60 517,00	140 000,00			422 000,00		10 267 893,37
001	691 000,00	8 494 777,08		339 000,00	120 589,29	60 517,00	140 000,00			422 000,00		10 267 893,37
011		874 309,00		297 500,00	120 589,29	60 517,00				422 000,00		1 774 915,29
012		6 478 454,00										6 478 454,00
023	301 000,00											301 000,00
042	300 000,00											300 000,00
65	50 000,00	891 514,08		41 500,00			140 000,00					1 123 014,08
66	40 000,00	5 500,00										45 500,00
67		85 000,00										85 000,00
68		160 000,00										160 000,00
Restes à réaliser-reports												

Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
FONCTIONNEMENT												
000	2 449 270,35	6 600 455,94		300 000,00			54 000,00	132 030,32	75 000,00	150 000,00	15 000,00	9 775 756,61
001	2 449 270,35	6 600 455,94		300 000,00			54 000,00	132 030,32	75 000,00	150 000,00	15 000,00	9 775 756,61
002												
042												
70		440,00		100 000,00						150 000,00		150 000,00
73	1 470 322,00	4 697 481,55									15 000,00	6 182 803,55
74	920 000,00	1 744 967,05		200 000,00			54 000,00	132 030,32	75 000,00			3 050 997,37
75		155 000,00										230 000,00
76		2 567,34										2 567,34
77	58 948,35											58 948,35
Restes à réaliser-reports												
SOLDE	1 758 270,35	-1 894 321,14		-39 000,00	-120 589,29	-60 517,00	-86 000,00	132 030,32	75 000,00	-272 000,00	15 000,00	-482 126,76

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

IV	
A1	

Libellé	Non ventilables 01	Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES (3)	153 946,39	2 050 730,80	821 237,90	10 000,00	200,00	1 880 698,00	4 421 332,90	20 000,00	3 877 519,00	150 000,00	20 000,00	9 358 145,99
01 Dépenses de l'exercice	153 946,39	1 567 392,20	57 050,00	10 000,00	200,00				3 877 519,00	150 000,00	20 000,00	5 686 107,59
040 Opération ordre section a section												150 000,00
16 Emprunts & dettes ass.		175 000,00										175 000,00
20 Immb. incorporelles		359 100,00										359 100,00
204 Subvention équipement		11 000,00								438 119,00	20 000,00	815 219,00
21 Immob. corporelles	153 946,39	1 005 292,20	8 050,00	10 000,00	200,00				50 300,00			1 1 000,00
23 Constructions		17 000,00	49 000,00						3 241 100,00			1 227 788,59
Restes à réaliser-reports		483 338,60	764 187,90					1 880 698,00	543 813,90			3 307 100,00

Libellé	Non ventilables 01	Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
RECETTES (3)												
RECETTES (3)	2 791 648,36	3 109 136,40	831 077,59	1 279 330,24	1 346 953,40	80 000,00	1 266 953,40	9 839,69	1 279 330,24	689 400,00	-20 000,00	9 358 145,99
Recettes de l'exercice	2 791 648,36	2 605 552,40							689 400,00			6 166 600,76
021 Virement section fonctionnement	301 000,00	200 000,00										301 000,00
024 Produits des cessions												200 000,00
040 Opération ordre section a section	300 000,00											300 000,00
10 Dotations fonds divers	1 890 948,36	2 405 552,40							689 400,00			1 890 648,36
13 Sub. des investissements												3 174 952,40
16 Emprunts & dettes ass.	300 000,00											300 000,00
Restes à réaliser-reports		503 584,00	831 077,59					1 266 953,40	589 930,24			3 191 545,23
SOLDE	2 637 701,97	1 058 405,60	9 839,69	-10 000,00	-200,00	-3 142 002,66	-20 000,00	-533 744,60	1 279 330,24	689 400,00	-20 000,00	3 191 545,23

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique engés en établissement public ou budget annexes (L.2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).

Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 à 1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses.

Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).

Les Lignes de reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilable.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTION 0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES
(sauf 01 opérations non ventilables)

Libellé	Sous-fonction 02 Administration générale					03 Justice	04 Coopération décentralisée, actions européennes et internationales		TOTAL		
	020 Administration générale de la collectivité		021 Assemblée locale (autre que groupes d'élus)		022 Administration générale de l'Etat		023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies		025 Aides aux associations	026 Cimetières et pompes funèbres
	020	021	022	023	024		025	026		041 Subv. globale	048 Autres actions coop. décent.
FONCTIONNEMENT											
DEPENSES (3)	7 600 763,00		128 015,68		134 000,00		631 998,40			8 494 777,08	
Dépenses de l'exercice	7 600 763,00		128 015,68		134 000,00		631 998,40			8 494 777,08	
011 Charges à caractère général	700 309,00									700 309,00	
012 Charges de personnel & frais assimilés	6 478 454,00									6 478 454,00	
65 Autres charges gestion	171 500,00									171 500,00	
66 Charges financières	5 500,00									5 500,00	
67 Charges exceptionnelles	85 000,00		128 015,68							213 015,68	
68 Dotations aux amortiss.	160 000,00						591 998,40			751 998,40	
Restes à réaliser-reports										160 000,00	
RECETTES (3)	6 600 015,94						440,00			6 600 455,94	
Recettes de l'exercice	6 600 015,94						440,00			6 600 455,94	
70 Produits de gestion cour	4 697 481,55									4 697 481,55	
73 Impôts et taxes	1 744 967,05									1 744 967,05	
74 Autres attrib. subvent*. participations	155 000,00									155 000,00	
75 Autres produits de gest.	2 567,34									2 567,34	
76 Produits financiers											
Restes à réaliser-reports										-1 894 321,14	
SOLDE	-1 000 747,06		-128 015,68		-134 000,00		-631 998,40		440,00	2 050 730,80	
INVESTISSEMENT											
DEPENSES (3)	2 050 730,80									2 050 730,80	
Dépenses de l'exercice	2 050 730,80									2 050 730,80	
16 Emprunts & dettes ass.	1 567 392,20									1 567 392,20	
20 Immob. incorporelles	359 100,00									359 100,00	
204 Subvention équipement	11 000,00									11 000,00	
204 Immob. corporelles	1 005 292,20									1 005 292,20	
21 Immob. corporelles	17 000,00									17 000,00	
23 Constructions	483 338,60									483 338,60	
Restes à réaliser-reports										3 109 136,40	
RECETTES (3)	3 109 136,40									3 109 136,40	
Recettes de l'exercice	3 109 136,40									3 109 136,40	
024 Produits des cessions	2 605 552,40									2 605 552,40	
Restes à réaliser-reports	200 000,00									200 000,00	

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20121024-DCM171020123-2
DE
Date de télétransmission : 24/10/2012
Date de réception préfecture : 24/10/2012

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV
A1 - 0

FUNCTION 0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES
(sauf 01 opérations non ventilables)

Libellé	Sous-fonction 02 Administration générale				Sous-fonction 02 Administration générale				03 Justice	04 Coopération décentralisée, actions européennes et internationales		TOTAL
	020 Administration générale de la collectivité	021 Assemblée locale (autre que groupes d'élus)	022 Administration générale de l'Etat	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux associations	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subv. globale		048 Autres actions coop. décent.		
Sub. des investissements	2 405 552,40											2 405 552,40
Restes à réaliser-reports	503 584,00											503 584,00
SOLDE	1 058 405,60											1 058 405,60

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20121024-DCM171024
16
Date de télétransmission : 24/10/2012
Date de réception préfecture : 24/10/2012

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1 - 1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

FONCTION 1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

Libellé	Sous-fonction 11 Sécurité intérieure				12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendie, secours		

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)						
Dépenses de l'exercice						
Restes à réaliser-reports						

RECETTES (3)						
Recettes de l'exercice						
Restes à réaliser-reports						
SOLDE						

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)						
Dépenses de l'exercice						
Restes à réaliser-reports						

RECETTES (3)						
Recettes de l'exercice						
Restes à réaliser-reports						
SOLDE						

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20121024-DCM1710
Date de télétransmission : 24/10/2012
Date de réception préfecture : 24/10/2012

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV
A1 - 2

FONCTION 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION

Libellé	Sous-fonction 21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	Sifonction 25 251 Hébergement et restauration scolaires
	20 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires				
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES (3)				78 500,00			260 500,00
Dépenses de l'exercice				78 500,00			260 500,00
011 Charges a caractère general				37 000,00			260 500,00
65 Autres charges gestion				41 500,00			
Restes à réaliser-reports							
RECETTES (3)							
Recettes de l'exercice				300 000,00			
70 Produits de gestion cour				300 000,00			
74 Autres attrib. subvent*, participations				100 000,00			
				200 000,00			
Restes à réaliser-reports							
SOLDE				221 500,00			-260 500,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)				519,00			551 229,49
Dépenses de l'exercice				519,00			56 700,00
21 Immob. corporelles				350,00			7 700,00
23 Constructions				350,00			49 000,00
Restes à réaliser-reports				169,00			494 529,49
269 489,41							
RECETTES (3)							831 077,59
Recettes de l'exercice							
13 Sub des investissements							
Restes à réaliser-reports							831 077,59
SOLDE				-519,00			279 848,10
-269 489,41							

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20121024-DCM1710
Date de télétransmission : 24/10/2012
Date de réception préfecture : 24/10/2012

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTION 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION

Libellé	Sous-fonction 25 Services annexes de l'enseignement				TOTAL
	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres serv.ann.	
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES (3)					
Dépenses de l'exercice					339 000,00
011 Charges à caractère général					339 000,00
65 Autres charges gestion					297 500,00
Restes à réaliser-reports					41 500,00

RECETTES (3)					
Recettes de l'exercice					300 000,00
70 Produits de gestion cour					300 000,00
74 Autres attrib. subvent* participations					100 000,00
Restes à réaliser-reports					200 000,00
SOLDE					
					-39 000,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)					
Dépenses de l'exercice					821 237,90
21 Immob. corporelles					57 050,00
23 Constructions					8 050,00
Restes à réaliser-reports					49 000,00
					764 187,90

RECETTES (3)					
Recettes de l'exercice					831 077,59
13 Sub.des investissements					
Restes à réaliser-reports					831 077,59
SOLDE					
					9 839,69

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTION 3 CULTURE

Libellé	Sous-fonction 31 Expression artistique				Sous-fonction 32 Conservation et diffusion des patrimoines				S/Fonction 32	33
	30 Services communs	311 Expression musicale, lyrique et chorégraphique	312 Arts plastiques et autres activités artist.	313 Théâtres	314 Expr.Art. Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives		
FONCTIONNEMENT										
DEPENSES (3)					37 500,00			73 789,29		9 300,00
Dépenses de l'exercice					37 500,00			73 789,29		9 300,00
011 Charges à caractère général					37 500,00			73 789,29		9 300,00
Restes à réaliser-reports										
RECETTES (3)										
Recettes de l'exercice										
Restes à réaliser-reports					-37 500,00			-73 789,29		-9 300,00
SOLDE										

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)								10 000,00		
Dépenses de l'exercice								10 000,00		
21 Immob. corporelles								10 000,00		
Restes à réaliser-reports										
RECETTES (3)										
Recettes de l'exercice										
Restes à réaliser-reports								-10 000,00		
SOLDE										

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20121024-DCM17102012
 Date de télétransmission : 24/10/2012
 Date de réception préfecture : 24/10/2012

IV
A1 - 3

Libellé	TOTAL
---------	-------

DEPENSES (3)	120 589,29
Dépenses de l'exercice	120 589,29
03 Charges a caractere general	120 589,29
Restes à réaliser-reports	

RECETTES (3)	
Recettes de l'exercice	
Restes à réaliser-reports	
SOLDE	-120 589,29

DEPENSES (3)	10 000,00
Dépenses de l'exercice	10 000,00
21 Immob. corporelles	10 000,00
Restes à réaliser-reports	

RECETTES (3)	
Recettes de l'exercice	
Restes à réaliser-reports	
SOLDE	-10 000,00

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20121024-DCM1710

Date de télétransmission : 24/10/2012
Date de réception préfecture : 24/10/2012

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV
A1 - 4

FONCTION 4 SPORTS ET JEUNESSE

Libellé	40 Services communs			Sous-fonction 41 Sports		Sous-fonction 41 Sports		Sous-fonction 42 Jeunesse		S/Fonction 42	TOTAL
	411 Salles de sports, gymnase	412 Stades	413 Piscines	414 Autres éqipt sportifs et de loisirs	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs pour les jeunes	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances			
DEPENSES (3)		15 500,00		3 500,00	21 517,00		20 000,00				60 517,00
Dépenses de l'exercice		15 500,00		3 500,00	21 517,00		20 000,00				60 517,00
01 NS Charges a caractere general		15 500,00		3 500,00	21 517,00		20 000,00				60 517,00
Restes à réaliser-reports											

FONCTIONNEMENT

RECETTES (3)										
Recettes de l'exercice										
Restes à réaliser-reports										
SOLDE		-15 500,00		-3 500,00	-21 517,00		-20 000,00			-60 517,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)										
Dépenses de l'exercice				200,00						200,00
21 Immob. corporelles				200,00						200,00
Restes à réaliser-reports										
RECETTES (3)										
Recettes de l'exercice										
Restes à réaliser-reports										
SOLDE				-200,00						-200,00

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20121024-DCM1710
Date de télétransmission : 24/10/2012
Date de réception préfecture : 24/10/2012

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 6

FONCTION 6 FAMILLE

Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES (3)						
Recettes de l'exercice						
74 Autres attrib. subvent., participations						
Restes à réaliser-reports						
SOLDE						

RECETTES (3)						
Recettes de l'exercice						132 030,32
74 Autres attrib. subvent., participations						132 030,32
Restes à réaliser-reports						132 030,32
SOLDE						132 030,32

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)						
Dépenses de l'exercice						1 880 698,00
20 Immob. incorporelles						
23 Constructions						
Restes à réaliser-reports						1 880 698,00

RECETTES (3)						
Recettes de l'exercice						1 346 953,40
13 Sub. des investissements						80 000,00
Restes à réaliser-reports						80 000,00
SOLDE						1 266 953,40

Accusé de réception en préfecture
 974-21-9740065-20121024-DCM102012
 Date de télétransmission : 24/10/2012
 Date de réception préfecture : 24/10/2012

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)		A1 - 7

FONCTION 7 LOGEMENT

Libellés	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
----------	------------------------	------------------------------	-------------------------------	--	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)					
Depenses de l'exercice					
Restes à réaliser-reports					

RECETTES (3)					
Recettes de l'exercice		75 000,00			75 000,00
75 Autres produits de gest.		75 000,00			75 000,00
Restes à réaliser-reports					
SOLDE		75 000,00			75 000,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)					
Depenses de l'exercice					
Restes à réaliser-reports					

RECETTES (3)					
Recettes de l'exercice					
Restes à réaliser-reports					
SOLDE					

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20121024-DCM117020129
 Date de télétransmission : 24/10/2012
 Date de réception préfecture : 24/10/2012

FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

Libellé	sif 81 Services urbains				sif 81 Services urbains		sif 82 Aménagement urbain		
	810 Services communs	811 Eaux et assainissement	812 Collecte et traitement des ord. ménag.	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	820 Services communs	821 Equipements annexes de voirie
DEPENSES (3)		25 000,00						373 150,00	
Dépenses de l'exercice		25 000,00						373 150,00	
011 Charges à caractère general		25 000,00						373 150,00	
Restes à réaliser-reports									

FONCTIONNEMENT

RECETTES (3)	
Recettes de l'exercice	150 000,00
042 Operation ordre section a section	150 000,00
Restes à réaliser-reports	150 000,00
SOLDE	-223 150,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)	
Dépenses de l'exercice	94 735,21
040 Operation ordre section a section	70 300,00
20 Immob. incorporelles	150 000,00
21 Immob. corporelles	382 119,00
23 Constructions	50 300,00
Restes à réaliser-reports	1 457 500,00
	24 435,21
SOLDE	2 398 965,69

RECETTES (3)	
Recettes de l'exercice	490 463,24
13 Sub. des investissements	
Restes à réaliser-reports	490 463,24
SOLDE	-1 908 502,45

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

A1 - 8

FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

Libellé	s/f 82Amenagement urbain				830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécif. de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	TOTAL
	822 Voirie communales et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagt urbain	833					
FONCTIONNEMENT									
DEPENSES (3)									
Dépenses de l'exercice					23 850,00				422 000,00
011 Charges a caractère general					23 850,00				422 000,00
Restes à réaliser-reports					23 850,00				422 000,00
RECETTES (3)									
Recettes de l'exercice									150 000,00
042 Operation ordre section a section									150 000,00
Restes à réaliser-reports									150 000,00
SOLDE					-23 850,00				-272 000,00

INVESTISSEMENT									
DEPENSES (3)									
Dépenses de l'exercice					140 826,23				4 421 332,90
040 Operation ordre section a section					60 000,00				3 877 519,00
20 Immob. incorporelles					54 000,00				150 000,00
21 Immob. corporelles									436 119,00
23 Constructions					6 000,00				50 300,00
Restes à réaliser-reports					80 826,23				3 241 100,00
SOLDE					79 505,77				543 813,90

RECETTES (3)									
Recettes de l'exercice					788 867,00				1 279 330,24
13 Sub.des investissements					689 400,00				689 400,00
Restes à réaliser-reports					99 467,00				589 930,24
SOLDE					-1 786 805,77				-3 142 002,66

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20121024-DOM174020123
Date de télétransmission : 24/10/2012
Date de réception préfecture : 24/10/2012

FONCTION 9 ACTION ECONOMIQUE

Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agr. et aux ind. agro-alimentaires	93 Aides à l'énergie, aux ind.manuf. et au BTP	94 Aides au commerce et aux serv. marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux serv. publics (santé, éducat., justice)	TOTAL
---------	---------------------------------	------------------------	--	---	--	-------------------------	---	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)								
Dépenses de l'exercice								
Restes à réaliser-reports								

RECETTES (3)								
Recettes de l'exercice								
73 Impôts et taxes								
Restes à réaliser-reports								
SOLDE								
								15 000,00
								15 000,00
								15 000,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)								
Dépenses de l'exercice								
20 Immob. incorporelles								
Restes à réaliser-reports								
RECETTES (3)								
Recettes de l'exercice								
Restes à réaliser-reports								
								20 000,00
								20 000,00
								20 000,00

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20121024-DC-11710-23
 Date de télétransmission : 24/10/2012
 Date de réception préfecture : 24/10/2012

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS	A2.1
DETTE POUR FINANCER D'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.2
AUTRES DETTES	A2.3

A2.1 - DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL	1 900 652,56	869 554,86	211 087,78	38 122,08	172 965,70
Auprès des organisme de droit privé					
Caisses de Crédit Agricole	128 305,51	37 634,72	14 499,02	2 994,44	11 504,58
Caisse des Dépôts et Consignations					
Caisses d'Epargne/Crédit Foncier					
Dexia Crédit Local	1 372 347,05	656 948,90	133 862,73	33 380,61	100 482,12
Société Générale					
BNP					
NATEXIS - Banques Populaires					
Crédit mutuel - CIC					
Organismes d'assurance					
BFT	400 000,00	174 971,24	62 726,03	1 747,03	60 979,00
Auprès des organisme de droit public					
(3)					
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)					
(3)					

(1) Pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCTM, ...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441 "opérations afférentes à l'emprunt" doivent être inscrites;

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(3) A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur.

A2.2 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge un emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

A2.3 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restant
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX	A2.4

A2.4 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX

Emprunts ventilés par type de (taux au 1/01/N) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 1/01/N	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote du budget (5)	Intérêts à payer de l'exercice (6)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat							
	Dexia	457 347,05	203 878,14	169 414,06	5,60%	10 880,01	0,234463%
	Dexia	915 000,00	453 070,76	387 052,72	5,25%	22 500,60	0,521038%
	Crca	128 305,51	37 634,72	26 130,15	8,60%	2 994,44	0,04328%
TOTAL		1 500 652,56	694 583,62	582 596,93		36 375,05	0,798781%
Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat (2)							
	BFT	400 000,00	174 971,24	113 992,24	0,009821%	1 747,03	0,201219%
TOTAL		400 000,00	174 971,24	113 992,24		1 747,03	0,201219%
Emprunts avec plusieurs tranches de taux (3)							
TOTAL							
Emprunts avec options (4)							
TOTAL							
TOTAL GENERAL							

(1) Répartir les emprunts selon le type de taux au 1/01/N après opérations de couverture éventuelles.

(2) Préciser si les emprunts sont à taux préfixé ou post-fixé, éventuellement garanti par un cap ou un tunnel.

(3) Emprunts dont le passage d'un type d'indice à un autre est prédéterminé dans le contrat.

(4) Emprunts offrant la possibilité de modifier les conditions financières en cours de contrat (passage d'un taux fixe à un taux indexé ou changement du mode d'amortissement).

(5) Indiquer le niveau du taux après opération d'échange éventuelle. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année précédente.

Pour les emprunts à taux révisables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année;

(6) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20121024-DCM170
DE
Date de télétransmission : 24/10/2012
Date de réception en préfecture : 24/10/2012

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

N°	N° de la dette	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/1/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constatés sur l'année (6)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
		Année	Profil							(3)	(4)	(5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux (4)		en(7)	en capital		
																				(3)
	TOTAL GENERAL					1 900 652,56														
	162 Emprunts obligataires																			
	163 Emprunts obligataires (Total)																			
	164 Emprunts auprès d'établissements de crédits																			
	1641 Emprunts en euros (6)																			
	Emprunts Dexia	15/12/2002	éché const	opé inv	CLF	915 000,00	453 070,76	5 ans 11 mois	trim	fixe	5,3806	fixe	fixe	euro	22500,6	66018,04	1749,8			
	Emprunts Dexia	31/12/2001	éché prog	opé inv	CLF	457 347,05	203 878,14	5 ans	trim	fixe	5,8374	fixe	fixe	euro	10880,01	34464,08	2424,50			
	Emprunts Circa	30/09/1997	éché const	réaméngt	crca	128 305,51	37 634,72	2 ans 8 mois	sem	fixe	8,7872	fixe	fixe	€UTO	2994,44	11504,58	574,15			
	1643 Emprunts en devises (hors zone €)																			
	16441 Opérations afférentes à l'emprunt BFT	28/05/2007	durée ajust	ligne tres.		400 000,00	174971,24	3 ans 4 mois	annuelle	rév	0,9957		révisable	euro	1747,03	60979	697,65			
	165 Dépôts et cautionnements reçus																			
	Total des dépôts et cautionnements reçus																			
	167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières																			
	168 Autres emprunts et dettes assimilées																			
	1681 Autres emprunts																			
	1682 Bons à moyen terme négociables																			
	1687 Autres dettes																			

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autre à préciser.
(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.
(3) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.
(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif.
(7) Il s'agit des métrés dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(8) Répéter la répartition des emprunts selon la répartition du type de taux du tableau A5 (taux fixe, taux variable, emprunts avec plusieurs tranches de taux, emprunts avec options).
(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

Accusé de réception en préfecture
 974-2012-0065-2012-024-DCN-71020
 DE
 Date de télétransmission : 24/10/2012
 Date de réception en préfecture : 24/10/2012

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV

A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Objet des dépenses et intitulés d'emprunts	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (2)		Objet de l'emprunt	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/11/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (3)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (7)		Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice en(8)		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (4)	Index (5)	Taux (6)	Index (5)	Niveau de taux		en(8)	en capital		
Total des dépenses au c/ 166																		
Refinancement de la dette																		
...																		
...																		
...																		
Total des recettes au c/166																		
Refinancement de la dette																		
...																		
...																		
...																		

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/ 166 sont équilibrées.

(2) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autre à préciser.

(3) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(4) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(5) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...)

(6) Taux annuel, tous frais compris.

(7) Taux, après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
INSTRUMENTS DE COUVERTURE ET DE TRESORERIE	A2.7
	A2.8

A2.7 - ETAT DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER AU 01/01/N

Emprunt couvert	Montant de la dette couverte	Nature du contrat de couverture	Organisme cocontractant	Date de départ de l'instrument	Date de fin du contrat de couverture	Primes payées pour l'achat d'option, le cas échéant	Primes reçues pour la vente d'option	Charge et produits constatés depuis l'origine du contrat	
								Charges (1)	Produits (2)
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX TAUX D'INTERETS									
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX CHANGES									

(1) Charges comptabilisées depuis l'origine du contrat au compte 668.

(2) Produits comptabilisés depuis l'origine du contrat au compte 768.

A2.8 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature de la trésorerie (2)	Date de la décision (3)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	Montant restant du au 1/1/N	Intérêts mandatés en N-1 (compte 6615)
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer le nom des organismes prêteurs.

(3) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal (l'article L. 2122-2 du CGCT).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

A6.1 - DETAIL DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire		Crédits votés (4)
		Budget précédent (2)	Restes à réaliser (3)	
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		325 000,00	18 273,24	
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C		175 000,00		
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	175 000,00		
163	Emprunts obligataires			
1641	Emprunts en euros	175 000,00		
1643	Emprunts en devises			
16441	Opérations afférentes à l'emprunt			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
Autres dépenses financières (sous-total) (B)				
10	Reversement de dotations et fonds divers			
13	Remboursement de subventions			
26	Participations et créances rattachées			
261	Titres de participation			
266	Autres formes de participation			
27	Autres immobilisations financières			
271	Acquisition de titres immobilisés (droits de propriété)			
272	Acquisition de titres immobilisés (droits de créances)			
274	Prêts accordés			
275	Dépôts et cautionnements versés			
020	Dépenses imprévues			

Transferts entre sections = C+ D		150 000,00		
	Reprises sur autofinancement antérieur (C)			
15	Sur provisions pour risques et charges			
10	Sur apports, dotations et réserves			
139	Subv.d'invest. reprises au c/résultat			
9	Sur provisions pour dépr. d.....			
	Autres opérations			
	Charges transférées (D) = E + F + G	150 000,00	18 273,24	
	Travaux en régie (E)	150 000,00	18 273,24	
2315	Installat° techniques	150 000,00		
2768	Icne		18 273,24	
	Charge à répartir sur plusieurs exercices (F)			
	Stocks et en-cours (G)			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

Dépenses	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	CUMUL
	1	D001	IV
(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf p.4 - Modalités de vote III
(3) A n'inscrire que si le CA a été voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les dépenses imprévues et opérations d'ordre.
(4) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

A6.2 - DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire		Crédits votés (4)
		Budget précédent (2)	Restes à réaliser (3)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d		1 861 000,00		-370 000,00
Ressources propres externes (a)		710 000,00		-20 000,00
10222	FCTVA	650 000,00		-20 000,00
10223	TLE	60 000,00		
10224	Versement au titre du P.L.D.			
10225	Participation pour dépassement du COS.			
10228	Autres fonds globalisés			
Autres recettes financières (b)		200 000,00		
138	Autres subv. d'invest. Non transf.			
261	Titres de participation			
274	Remboursement de prêts			
024	Produits des cessions	200 000,00		
Transferts entre sections (c)		300 000,00		
28188	Autres (immobilisations corporelles)	300 000,00		
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	651 000,00		-350 000,00

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	Affectation c/1068 (3)	CUMUL
Recettes	III	R001	R1068	V
	-370 000,00		1 200 648,36	830 648,36

	Déficit (I)-(III)	Excédent (III)-(I)
Solde des op. financières	370 000,00	

	Montant	
Dépenses financières (IV)	IV	
Recettes financières (V)	V	830 648,36
Solde (recettes - dépenses)	VI = V - IV (6)	830 648,36
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D) (7)	VI - c/2763 - D (6)	830 648,36

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf p.4 - Modalités de vote III
(3) A n'inscrire que si le CA a été voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.
(4) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Indiquer le signe algébrique.
(7) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(en application de l'article L.2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

.....(1)

A7.1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.	
012	Charges de personnel et frais assimilés		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions (3)		77	Produits exceptionnels	
014	Atténuation de produits		78	Reprises sur provisions (3)	
022	Dépenses imprévues		013	Atténuation de charges	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	
023	Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.2

(en application de l'article L.2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

.....(1)

A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'équipement		13	Subventions d'équipement	
16	Emprunts et dettes assimilées		16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées		204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé.)		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		23	Immobilisation en cours	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opé.)					
...					
45..1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)	
020	Dépenses imprévues		024	Produits des cessions	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre			021	Virement de la section de fonctionnement	
			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général		Recettes issues de la TEOM		
			7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	
			Dotations et participations reçues		
			74		
012	Charges de personnel et frais assimilés		Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
			70	Prod. Des services, du domaine et vente div.	
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux provisions (3)		78	Reprises sur provisions (3)	
014	Atténuation de charges		013	Atténuation de produits	
022	Dépenses imprévues (3)				
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
023	Virement à la section d'investissement (4)				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT

(2) Détailler les chapitres budgétaires par articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(4) montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
16...			16...		
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
20...			10...		
21...			13...		
22...					
23...					
26...					
27...					
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.)				
	Autres dépenses éventuelles				
10...	...		20...		
13...	...		21...		
...	...		22...		
			23...		
			26...		
			27...		
45...1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)				
020	Dépenses imprévues		024	Produits des cessions	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
023	Virement à la section d'investissement (4)				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT

(2) Détailler les chapitres budgétaires par articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :							
DEPENSES 0				RECETTES 0			
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice 2012	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice 2012
				- Financement par le mandant et par d'autres tiers			
				Financement par le mandataire			
				Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser).

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)
Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :

DEPENSES 0				RECETTES 0			
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (1)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice 2012	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice 2012
				- Financement par le mandant et par d'autres tiers			
				Financement par le mandataire			
				Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser).

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.2
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.3
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.5

B1.2 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée Durée contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

B1.3 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

B1.4 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités							
8018 Autres engagements donnés							
Au profit d'organismes publics							
Au profit d'organismes privés							
TOTAL							

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.6

B1.6 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions ...(2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Chapitres	Articles	Libellé de l'article	FEDER	Dons et legs grevés d'une affectation	... (1)
		Reste à employer au 01/01/N			
		Recettes			
		Dépenses			
		Restes à employer au 31/12/N			

(1) Ouvrir une colonne par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)

Total des recettes grevées d'une affectation

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

			Code grevé
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Total général
Total général			

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont : TEMPS NON COMPLET
Directeur général des services	A			
Directeur général adjoint des services	A			
Collaborateur de cabinet				
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)				
TECHNIQUE (2)				
SOCIALE (3)				
MEDICO-SOCIALE (4)				
MEDICO-TECHNIQUE (5)				
SPORTIVE (6)				
CULTURELLE (7)				
ANIMATION (8)				
POLICE MUNICIPALE (9)				
EMPLOIS NON CITES (10)				
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)				

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT (4)
TOTAL GENERAL				

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 Janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

COM : Communication

S : Social (dont aide sociale)

Ms : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel (dont enseignement)

ANIM : Animation

RS : Restauration scolaire

ENT : Entretien

CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 Janvier 1984)

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts.

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

3-1 : article 3, 1er alinéa : *remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...) ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi.*

3-2 : article 3, 2ème alinéa : *besoin saisonnier ou occasionnel.*

3-3 : article 3, 4ème alinéa : *emplois permanents à temps non complet (- 31H30) dans les communes de - 2000 habitants.*

38 : article 38 : *travailleurs handicapés catégorie C.*

47 : article 47.

110 : article 110.

A : autres (préciser).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Désignation du service public (3)				
Détention d'un part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc...

et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

(2) Indiquere la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressé ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN B.A.	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.	C3.4

C3.1 - LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT (1)
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autre organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité traditionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
CCAS CE Régies personnalisées					

(1) ou créés par l'établissement public ou le groupement.

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière Lotissement Service social et médico-social					

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)

(1) et n'effectuant que des opérations de fonctionnement à l'exclusion de toutes dépenses d'investissement.

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1
ARRETE ETSIGNATURES	D2

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation % % % %
TFPB % % % %
TFPNB % % % %
Taxe professionnelle % % % %
TOTAL % % % %

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Saint-Lambert



Présenté par le Maire .(1),
A La Plaine des Palmistes le 17 octobre 2012
Le Maire..(1),

Délibéré par Le Conseil Municipal (2), réunion en session ordinaire
A La Plaine des Palmistes, le 17 Octobre 2012









Nombre de membres en exercice 27

Nombre de membres présents 27

Nombre de suffrages exprimés 27

VOTES : Pour 19

Contre 2

Abstentions 2

Date de convocation, 11/10/12

Les membres du Conseil Municipal.(2)







Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/10/12, et de la publication le 24/10/12
A La Plaine des Palmistes, le 24/10/12.

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme;
(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20121024-DCM171020123-
DE
Date de télétransmission : 24/10/2012
Date de réception préfecture : 24/10/2012



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU DIX SEPT OCTOBRE DEUX
MILLE DOUZE**

Affaire n°4 : Vote Budget supplémentaire 2012 – M49

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 11 octobre 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 17

Absents : 6

Ont voté par procuration: 4

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Marie Jeanne JACQUIN – 8^{ème} adjointe - André BEGE – conseiller municipal – Héliette THIBURCE – conseillère municipale – André COCHARD – conseiller municipal – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET – conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Marc Luc BOYER – conseiller municipal

ABSENTS: Eric MANDERE – conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Eric CHAMBINA – 7ème adjoint à Jean-François ASSERPE - Aude BOYER – conseillère municipale à Marie-Jeanne JACQUIN – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal à Marc Luc BOYER

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°4: Vote du Budget supplémentaire 2012 – M49.

Budget de report et d'ajustement, le Budget Supplémentaire (BS) 2012 du service de l'eau reprend, d'une part, les résultats de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser figurant sur le compte administratif 2011, et d'autre part, actualise le Budget Primitif 2012 (BP) en ajustant les dépenses et recettes pour l'exercice 2012.

Lors de l'élaboration du BP 2012, l'accent a été mis sur les travaux de réparation de la station de traitement en investissement.

Concernant la section d'exploitation, des ajustements ont été effectués sur les charges à caractère général, et sur les charges de personnel principalement.

S'agissant des recettes, celles-ci sont essentiellement issues des résultats de l'exercice 2011.

Pour la section d'exploitation:

Recettes

BP 2012	: 700 900.00 €
BS 2012	: 22 469.81 €
TOTAL VOTE	: 723 369.81 €

Dépenses

BP 2012	: 700 900.00 €
BS 2012	: 22 469.81 €
TOTAL VOTE	: 723 369.81 €

Pour la section d'investissement :

Recettes

BP 2012	: 343 900.00 €
RAR 2011	: 283 858.96 €
BS 2012	: 33 393.03 €
TOTAL VOTE	: 661 151.99 €

Dépenses

BP 2012	: 343 900.00 €
RAR 2011	: 134 463.83 €
BS 2012	: 182 788.16 €
TOTAL VOTE	: 661 151.99 €

Les nouvelles opérations de la section concernent principalement la station de traitement, ainsi que le réservoir du Bras Piton pour des travaux d'ajustement liés au forage. Il est également créé une ligne imprévue qui permettra à la collectivité de réagir promptement si un nouveau besoin apparaît.

La section d'investissement en dépense s'élève à : 182 788.16 Euro

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité par 19 voix pour et 2 abstentions:

- Prend** connaissance des nouvelles propositions en section d'Exploitation et en Investissement,
- Adopte** chapitre par chapitre le Budget Supplémentaire 2012 en section d'Exploitation,
- Adopte** chapitre par chapitre le Budget Supplémentaire 2012 en section d'Investissement,
- Adopte** le Budget Supplémentaire avec la reprise des résultats de l'exercice 2011 après le vote du compte administratif 2011,
- Autorise** le Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire



The image shows a handwritten signature in blue ink that overlaps the official seal of the commune. The signature appears to be 'Jean-Luc Saint Lambert'.

Jean-Luc SAINT LAMBERT

SOMMAIRE

pages			
	I Informations générales Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux A1.3 - Etat de la dette - Autres dettes A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie A1.8 - Etat de la dette - Répartition de l'encours (typologie) A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1) A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1) A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2) B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.3 - Etat des contrats crédit-bail B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.5 - Etat des autres engagements donnés B1.6 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224.6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
 - avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont : (2)
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n° du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

- V - Le présent budget a été voté (2) :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
(2) Rayer la mention inutile.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	22 469,81	15 119,17
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		7 350,64
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		22 469,81	22 469,81

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	182 788,16	-30 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	134 463,83	283 858,96
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		63 393,03
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		317 251,99	317 251,99

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	339 721,80	339 721,80
----------------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	130 000,00		369,81	369,81	369,81
012	Charges de personnel et frais assimilés	230 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
Total des dépenses de gestion courante		360 000,00		40 369,81	40 369,81	40 369,81
66	Charges financières	20 000,00		12 100,00	12 100,00	12 100,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00				
68	Dotations aux provisions (4)					
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		400 000,00		52 469,81	52 469,81	52 469,81
023	Virement à la section d'investissement (6)	60 900,00		-30 000,00	-30 000,00	-30 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	240 000,00				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		300 900,00		-30 000,00	-30 000,00	-30 000,00
TOTAL		700 900,00		22 469,81	22 469,81	22 469,81

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	= 22 469,81

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	584 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00		1 275,00	1 275,00	1 275,00
Total des recettes de gestion courante		587 000,00		11 275,00	11 275,00	11 275,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels			3 844,17	3 844,17	3 844,17
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		587 000,00		15 119,17	15 119,17	15 119,17
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	113 900,00				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		113 900,00				
TOTAL		700 900,00		15 119,17	15 119,17	15 119,17

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	+	7 350,64
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	=	22 469,81

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	-30 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
--	-------------------	---

- (1) cf IB - Modalités de vote.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
- (8) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20121024-DCM171020124-
DE
Date de télétransmission : 24/10/2012
Date de réception préfecture : 24/10/2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
20	Immobilisations incorporelles	70 000,00	13 157,39			13 157,39
21	Immobilisations corporelles	40 000,00	10 969,91	104 188,16	104 188,16	115 158,07
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	65 000,00	92 822,67	78 600,00	78 600,00	171 422,67
	Total des opérations d'équipement		17 513,86			17 513,86
	Total des dépenses d'équipement	175 000,00	134 463,83	182 788,16	182 788,16	317 251,99
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	55 000,00				
18	Compte de liaison : affectation ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	55 000,00				
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	230 000,00	134 463,83	182 788,16	182 788,16	317 251,99
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	113 900,00				
041	Opérations patrimoniales (6)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	113 900,00				
TOTAL		343 900,00	134 463,83	182 788,16	182 788,16	317 251,99

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	317 251,99

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
13	Subventions d'investissement	43 000,00	283 858,96			283 858,96
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement		283 858,96			283 858,96
	Total des recettes d'équipement	43 000,00	283 858,96			283 858,96
10	Dot., fonds divers et réserves					
106	Réserves (10)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières					
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	43 000,00	283 858,96			283 858,96
021	Virement de la section de fonctionnement (6)	60 900,00		-30 000,00	-30 000,00	-30 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	240 000,00				
041	Opérations patrimoniales (6)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	300 900,00		-30 000,00	-30 000,00	-30 000,00
TOTAL		343 900,00	283 858,96	-30 000,00	-30 000,00	253 858,96

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	317 251,99

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	-30 000,00
--	-------------------

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20121024-DCM171020124-
DE
Date de télétransmission : 24/10/2012
Date de réception préfecture : 24/10/2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	369,81		369,81
012	Charges de personnel et frais assimilés	40 000,00		40 000,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières	12 100,00		12 100,00
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		-30 000,00	-30 000,00
Dépenses d'exploitation - Total		52 469,81	-30 000,00	22 469,81

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	=
---	---

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	22 469,81
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement	17 513,86		17 513,86
20	Immobilisations incorporelles (6)	13 157,39		13 157,39
21	Immobilisations corporelles (6)	115 158,07		115 158,07
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)	171 422,67		171 422,67
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		317 251,99		317 251,99

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	=
--	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	317 251,99
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20121024-DCM171020124-
DE
Date de télétransmission : 24/10/2012
Date de réception préfecture : 24/10/2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	10 000,00		10 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	1 275,00		1 275,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	3 844,17		3 844,17
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total		15 119,17		15 119,17

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	7 350,64
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	22 469,81
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	283 858,96		283 858,96
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		-30 000,00	-30 000,00
Recettes d'investissement - Total		283 858,96	-30 000,00	253 858,96

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	63 393,03
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	
----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	317 251,99
---	-------------------

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	130 000,00	369,81	369,81
604	Achats etudes prest.services equip. trav	15 000,00	-95,00	-95,00
6042	Prestations de services		550,00	550,00
6061	Fourn. non stockables (eau, énergie ...)	3 000,00		
6062	Produits de traitement	8 000,00	-1 990,38	-1 990,38
6063	Fourn. d'entretien & petits equipements	2 000,00		
60631	Fourn. d'entretien (produits)	1 000,00	-1 000,00	-1 000,00
60632	Fourn. de petits equipements	4 000,00	585,64	585,64
6064	Fourn. administratives	1 000,00	-1 000,00	-1 000,00
6068	Autres matieres et fournitures	500,00		
611	Sous traitance generale	10 000,00	12 400,00	12 400,00
6135	Locations mobilières	30 000,00	-12 000,00	-12 000,00
6137	Red. droit de passage et servitudes dive	500,00		
6152	Entretien batiments	3 000,00	-795,70	-795,70
61523	Entretien voies et reseaux		50,00	50,00
61551	Entretien materiels roulants	2 000,00		
61558	Entretien autres biens mobiliers	700,00		
6156	Maintenance	4 000,00	-3 000,00	-3 000,00
6161	Primes d'assurance	500,00	-500,00	-500,00
618	Divers		1 800,00	1 800,00
6182	Documentation générale	500,00	-300,00	-300,00
6184	Versements a des organismes de formatio?		7 500,00	7 500,00
6231	Annonces & insertions	3 000,00	-729,75	-729,75
6251	Voyages et déplacements		895,00	895,00
6257	Receptions	1 000,00	-900,00	-900,00
6261	Frais postaux	500,00		
6262	Frais de telecommunications	4 000,00	-1 100,00	-1 100,00
6371	Redevances versées pr les prél. d' eau	35 800,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	230 000,00	40 000,00	40 000,00
6332	Cotisations f.n.a.l	300,00		
6336	Cotisations c.d.g	3 000,00		
6411	Salaires, appointements, commissions	162 000,00	40 000,00	40 000,00
6414	Autres indemnités ihts	5 500,00		
6415	Nbi supplément familial	3 000,00		
6451	Cotisations a l' urssaf	35 000,00		
6453	Cotisations caisses de retraites	16 500,00		
6454	Cotisation assedic	600,00		
6475	Médecine du travail, pharmacie	600,00		
6478	Cheque déjeuner	3 500,00		
014 (7)	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		360 000,00	40 369,81	40 369,81
(a) = (011+012+014+65)				

Académie de réception en préfecture
974-219740065-20121024-DCM171020124-
DE
Date de télétransmission : 24/10/2012
Date de réception préfecture : 24/10/2012

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	Charges financières (b)	20 000,00	12 100,00	12 100,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 000,00	12 100,00	12 100,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8) Calcul du 66112 Montant des ICNE de l'exercice= Montant de l'exercice N-1=	8 000,00		
67	Charges exceptionnelles (c)	20 000,00		
673	Titres annulés s/ex. antérieur	20 000,00		
68	Dotations aux provisions (d) (9)			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)			
022	Dépenses imprévues (f)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		400 000,00	52 469,81	52 469,81

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement	60 900,00	-30 000,00	-30 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	240 000,00		
6811	Dot. amort. s/immob. incorp. & corporell	240 000,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		300 900,00	-30 000,00	-30 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		300 900,00	-30 000,00	-30 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		700 900,00	22 469,81	22 469,81
				+
RESTES A REALISER N-1 (7)				
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)				
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				22 469,81

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(6) Compte 6815 : si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	584 000,00	10 000,00	10 000,00
70111	Vente de l'eau aux abonnés	530 000,00		
7068	Frais de remise en eau	9 000,00		
7071	Vente de prod. fabriques, prest. de serv	45 000,00	10 000,00	10 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00	1 275,00	1 275,00
758	Produits divers de gestion courante	3 000,00	1 275,00	1 275,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013+70+73+74+75		587 000,00	11 275,00	11 275,00
76	Produits financiers (b)			
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE Calcul du 7622 Montant des ICNE de l'exercice= Montant de l'exercice N-1=			
77	Produits exceptionnels (c)		3 844,17	3 844,17
778	Autres produits exceptionnels		3 844,17	3 844,17
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		587 000,00	15 119,17	15 119,17

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	113 900,00		
777	Quote part subv. inv. viree cpte resulta	113 900,00		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		113 900,00		

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	700 900,00	15 119,17	15 119,17
--	-------------------	------------------	------------------

+	RESTES A REALISER N-1 (7)	
---	----------------------------------	--

+	R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	7 350,64
---	--	-----------------

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 469,81
---	--	------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
(6) Compte 7815 : si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.
(7) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	70 000,00		
2031	Frais d'études	70 000,00		
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	40 000,00	104 188,16	104 188,16
2182	Matériel de transport	40 000,00	-11 306,97	-11 306,97
2183	Matériel informatique		97 495,13	97 495,13
2188	Acquis ^o matériels divers		18 000,00	18 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)	65 000,00	78 600,00	78 600,00
2315	Installat ^o mat. et outillage technique	65 000,00	78 600,00	78 600,00
	Total des opérations (5)			
	Total des dépenses d'équipement	175 000,00	182 788,16	182 788,16

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	55 000,00		
1641	Emprunts	55 000,00		
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	55 000,00		

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			

TOTAL DES DEPENSES REELLES	230 000,00	182 788,16	182 788,16
-----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I. Modalités de vote.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20121024-DCM171020124-
DE
Date de télétransmission : 24/10/2012
Date de réception préfecture : 24/10/2012

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
------------------	-------------	--	-------------------------------	----------

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Voté (4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	113 900,00		
	Reprises sur autofinancement antérieur	113 900,00		
13913	Subvention d'investissement	113 900,00		
	Charges transférées			
041	Opérations patrimoniales (7)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		113 900,00		

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	343 900,00	182 788,16	182 788,16
---	-------------------	-------------------	-------------------

	+
RESTES A REALISER N-1 (8)	134 463,83
	+
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	317 251,99

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote(4)
13	Subventions d'investissement	43 000,00		
1311	Subvention etat -ole renouvel. rés. aep	43 000,00		
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement		43 000,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves			
1021	Dotation			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières				
45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES RECETTES REELLES		43 000,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section d'exploitation	60 900,00	-30 000,00	-30 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	240 000,00		
281311	Amort. bat. d'exploitation	138 335,00		
281531	Amortissement reseau adduction d'eau	101 665,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		300 900,00	-30 000,00	-30 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		300 900,00	-30 000,00	-30 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		343 900,00	-30 000,00	-30 000,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (8)				283 858,96
				+
R 001 SÔLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)				63 393,03
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				317 251,99

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 102

LIBELLE : Reparations reseaux

POUR VOTE

Art. (3)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4) (5) (6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant (6)
	DEPENSES	54 818,11	a 17 513,86		b	b
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours		17 513,86			
2315	Installat° mat. et outillage technique		17 513,86			

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
	Autres		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	17 513,86
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	-17 513,86

(1) Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.

(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées.

Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS	A1.1
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX	A1.2

A1.1 - DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL	1 121 942,98	858 159,44	64 098,75	11 220,66	52 878,09
Auprès des organismes de droit privé					
Caisses de Crédit Agricole	14 595,93	4 281,30	1 649,40	340,65	1 308,75
Caisses des Dépôts et Consignations					
Caisses d'Épargne/Crédit Foncier					
Dexia Crédit Local	457 347,05	203 878,14	45 344,09	10 880,01	34 464,08
Agence Française Développement	650 000,00	650 000,00	17 105,26		17 105,26
BNP					
NATEXIS - Banques Populaires					
Crédit mutuel - CIC					
Organismes d'assurance					
(3)					
Auprès des organismes de droit public					
(3)					
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées) (3)					

(1) Pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCTM, ...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441 "opérations afférentes à l'emprunt" doivent être inscrites.

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(3) A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur.

A1.2 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 1/01/N) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 1/01/N	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote du budget (5)	Intérêts à payer de l'exercice (6)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat							
Réaménagement	CRCA	14 595,93	4 281,30	2 972,54	8,60	340,65	0,50%
Service des Eaux	DEXIA CL	457 347,05	203 878,14	169 414,00	5,72	10 880,01	23,76%
Forage	AFD	650 000,00	650 000,00	632 894,74	3,20	-	75,74%
TOTAL							
Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat (2)							
TOTAL							
Emprunts avec plusieurs tranches de taux (3)							
TOTAL							
Emprunts avec options (4)							
TOTAL							
TOTAL GENERAL							

(1) Répartir les emprunts selon le type de taux au 1/01/N après opérations de couverture éventuelles.

(2) Préciser si les emprunts sont à taux préfixé ou post-fixé, éventuellement garanti par un cap ou un tunnel.

(3) Emprunts dont le passage d'un type d'indice à un autre est prédéterminé dans le contrat.

(4) Emprunts offrant la possibilité de modifier les conditions financières en cours de contrat (passage d'un taux fixe à un taux indexé ou changement du mode d'amortissement).

(5) Indiquer le niveau du taux après opération d'échange éventuelle. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année précédente.

Pour les emprunts à taux révisables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(6) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV

A1.4

A1.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature de la dette	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux		en(7)	en capital	
TOTAL GENERAL																		
163 Emprunts obligataires																		
163 Emprunts obligataires (Total)																		
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits																		
1641 Emprunts en euros (6)																		
	07/03/2011	Amort. Constant	FORAGE	AFD	650 000,00	650 000,00	19 à 2 m 16	Semest.	Fixe	Fixe	3,26	Fixe	Fixe	3,2	euro	0	17 105,26	50 505,61
	31/03/2001	Ech. Progressives	SEAUX	DEXIA	457 347,05	203 878,14	5 ans	Trimest.	Fixe	Fixe	5,23	Fixe	Fixe	5,72	euro	10 880,01	34 464,08	2 424,50
	30/06/1997	Ech. Constantes	REAMENAG.	CRCA	14 595,93	4 281,30	2 à 8 m 29	Semest.	Fixe	Fixe	8,79	Fixe	Fixe	8,6	euro	340,65	1 308,75	65,31
1643 Emprunts en devises (hors zone €)																		
1644 Opérations affranchies à l'emprunt																		
165 Dépôts et cautionnements reçus																		
Total des dépôts et cautionnements reçus																		
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières																		
168 Autres emprunts et dettes assimilés																		
1681 Autres emprunts																		
1682 Bons à moyen terme négociables																		
1687 Autres dettes																		

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autre à préciser.
 (2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle
 (3) Indiquer aux taux, préfixé ou posté fixé pour les taux variables
 (4) Indiquer le type d'index (ex: EURIBOR 3 mois ...)
 (5) Taux annuel, tous frais compris
 (6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau de taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif
 (7) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comparés à l'annexe 66111 "Intérêts décaissés" et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comparés à l'annexe 668.
 (8) Représenter la répartition des emprunts selon la répartition du type de taux du tableau A1.2 (taux fixe, taux variable, emprunts avec plusieurs tranches de taux, emprunts avec options).
 (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20121024-DCM171020
 DE
 Date de télétransmission : 24/10/2012
 Date de réception préfecture : 24/10/2012

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1
ARRETE ETSIGNATURES	D2

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation % % % %
TFPB % % % %
TFPNB % % % %
Taxe professionnelle % % % %
TOTAL % % % %

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Saint-Lambert



Présenté par le Maire (1),
A La Plaine des Palmistes le 17 octobre 2012
Le Maire..(1),

Delibéré par Le Conseil Municipal (2), réunion en session ordinaire
A La Plaine des Palmistes, le 17 Octobre 2012

Nombre de membres en exercice 21

Nombre de membres présents 21

Nombre de suffrages exprimés 21

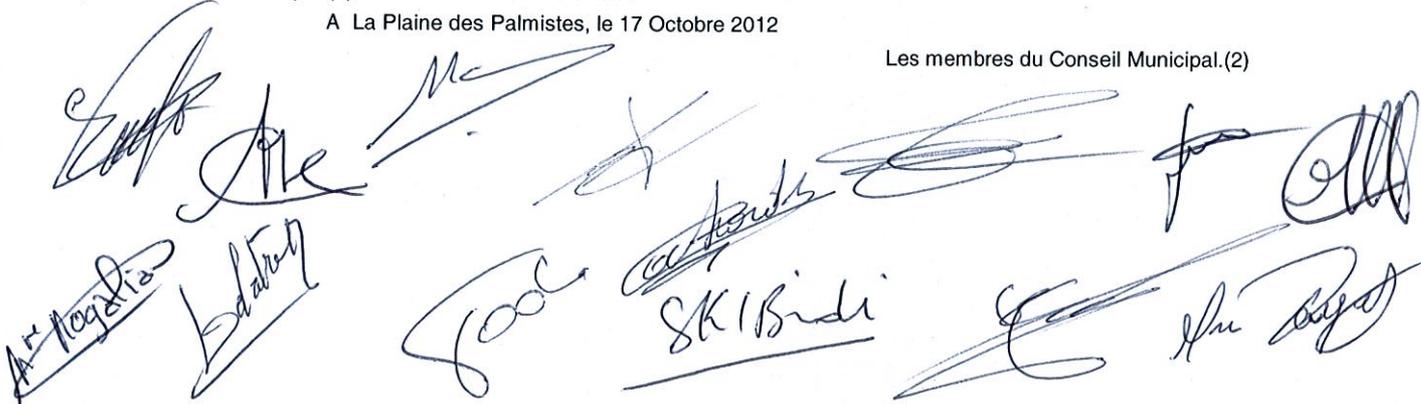
VOTES : Pour 19

Contre

Abstentions 2

Date de convocation 11/10/12

Les membres du Conseil Municipal.(2)



Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/10/12, et de la publication le 24/10/12
A la plaine des Palmistes, le 24/10/12

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme;
(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**-----
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU DIX SEPT OCTOBRE DEUX
MILLE DOUZE**

Affaire n°5 : Vote budget supplémentaire – SPANC budget M49.

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 11 octobre 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 17

Absents : 6

Ont voté par procuration: 4

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Marie Jeanne JACQUIN – 8^{ème} adjointe - André BEGE – conseiller municipal – Héliette THIBURCE – conseillère municipale – André COCHARD – conseiller municipal – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET – conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Marc Luc BOYER – conseiller municipal

ABSENTS: Eric MANDERE – conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Eric CHAMBINA – 7ème adjoint à Jean-François ASSERPE - Aude BOYER – conseillère municipale à Marie-Jeanne JACQUIN – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal à Marc Luc BOYER

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°5 : Vote budget supplémentaire 2012 – SPANC budget M49.

Par délibération en date du 12 février 2008, et conformément aux nouvelles règles de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la collectivité a créé ce service public industriel et commercial (SPIC) destiné à contrôler le traitement des eaux usées non raccordés à un réseau public de collecte. Ce contrôle s'effectue tant sur les installations existantes que sur les nouvelles constructions.

Le Compte Administratif (CA) voté par l'assemblée délibérante le 25 avril 2012 constate pour ce budget annexe, les résultats suivants :

- Excédent d'exploitation : 31 449.51 €
- Déficit d'investissement : 18 030.00 €

L'affectation de résultat proposé pour ce budget annexe est le suivant :

- affectation au R002 (résultat de fonctionnement reporté) 13 419.51 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 18 030.00 €

Pour la section d'investissement

Pour la section d'investissement, elle dispose, pour cet exercice uniquement, d'une recette constituée de l'excédent de fonctionnement capitalisé destiné à couvrir le déficit constaté sur l'exercice 2011.

Pour la section d'exploitation

Il n'est pas prévu de recettes supplémentaires par rapport aux prévisions du BP. Les recettes actuelles proviennent de l'excédent de la section d'exploitation pour un montant de 13 419.51 Euro.

Les dépenses prévues pour cette section concernent des charges d'exploitation courante :

- charges à caractères générales – chapitre 011
- Annulations de créances – chapitre 67

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité par 19 voix pour et 2 abstentions:

- Acte** les évolutions proposées pour l'élaboration du Budget Supplémentaire,
- Approuve** le Budget Supplémentaire du service public d'assainissement collectif,
- Autorise** le Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,


Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I Informations générales		
	Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget		
	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget		
	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles		
	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes		
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur		
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		
	A1.3 - Etat de la dette - Autres dettes		
	A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
	A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
	A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		
	A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		
	A1.8 - Etat de la dette - Répartition de l'encours (typologie)		
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		
	A3.2 - Etalement des provisions		
	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
	A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)		
	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)		
	A6 - Etat des charges transférées		
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2)		
	B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		
	B1.3 - Etat des contrats crédit-bail		
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		
	B1.6 - Etat des engagements reçus		
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N		
	C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N		
	C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)		
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
 - avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont : (2)
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n°du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

- V - Le présent budget a été voté (2) :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
(2) Rayer la mention inutile.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	13 419,51	
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		13 419,51
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		13 419,51	13 419,51

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	18 030,00	18 030,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		18 030,00	18 030,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	31 449,51	31 449,51
----------------------------	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	153 000,00		13 419,51	13 419,51	13 419,51
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
Total des dépenses de gestion courante		153 000,00		13 419,51	13 419,51	13 419,51
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		153 000,00		13 419,51	13 419,51	13 419,51
023	Virement à la section d'investissement (6)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation						
TOTAL		153 000,00		13 419,51	13 419,51	13 419,51

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 419,51

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	153 000,00				
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		153 000,00				
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		153 000,00				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		153 000,00				

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	13 419,51
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 419,51

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (11)**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf IB - Modalités de vote.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Accusé de réception en Préfecture

974-219740065-20121024-DCM171020125-

DE

Date de télétransmission : 24/10/2012

Date de réception préfecture : 24/10/2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles			18 030,00	18 030,00	18 030,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement			18 030,00	18 030,00	18 030,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières					
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement			18 030,00	18 030,00	18 030,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
041	Opérations patrimoniales (6)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL				18 030,00	18 030,00	18 030,00

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 030,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves					
106	Réserves (10)			18 030,00	18 030,00	18 030,00
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières			18 030,00	18 030,00	18 030,00
46X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement			18 030,00	18 030,00	18 030,00
021	Virement de la section de fonctionnement (6)					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
041	Opérations patrimoniales (6)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement					
TOTAL				18 030,00	18 030,00	18 030,00

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 030,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	
--	--

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20121024-DCM171020125-
DE
Date de télétransmission : 24/10/2012
Date de réception préfecture : 24/10/2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	13 419,51		13 419,51
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	Dépenses d'exploitation - Total	13 419,51		13 419,51

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	=
---	---

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 419,51
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)	18 030,00		18 030,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	18 030,00		18 030,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	=
--	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 030,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20121024-DCM171020125-

DE
Date de télétransmission : 24/10/2012
Date de réception préfecture : 24/10/2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total				

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	13 419,51
=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 419,51

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
Recettes d'investissement - Total				

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
+	AFFECTATION AU COMPTE 106	18 030,00
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	18 030,00

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	153 000,00	13 419,51	13 419,51
604	Achats etudes prest.services equip. trav	150 000,00		
6063	Fourn. d'entretien & petits equipements	1 000,00		
60632	Fourn. de petits equipements		13 419,51	13 419,51
6064	Fourn. administratives	1 000,00		
6262	Frais de telecommunications	1 000,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014 (7)	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		153 000,00	13 419,51	13 419,51
66	Charges financières (b)			
66111	Intérêts réglés à l'échéance			
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8) Calcul du 66112 Montant des ICNE de l'exercice= Montant de l'exercice N-1=			
67	Charges exceptionnelles (c)			
68	Dotations aux provisions (d) (9)			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)			
022	Dépenses imprévues (f)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		153 000,00	13 419,51	13 419,51

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		153 000,00	13 419,51	13 419,51

+	RESTES A REALISER N-1 (7)	
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	
=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 419,51

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf. I - Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (6) Compte 6815 : si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	153 000,00		
7062	Red. d'assainissement non collectif	153 000,00		
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = 013+70+73+74+75		153 000,00		
76	Produits financiers (b)			
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE			
	Calcul du 7622			
	Montant des ICNE de l'exercice=			
	Montant de l'exercice N-1=			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		153 000,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)</i>			
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	153 000,00		
--	-------------------	--	--

RESTES A REALISER N-1 (7)	+
----------------------------------	---

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	+	13 419,51
--	---	------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=	13 419,51
--	---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf.1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Compte 7815 : si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		18 030,00	18 030,00
2182	Matériel de transport		18 030,00	18 030,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)			
	Total des opérations (5)			
Total des dépenses d'équipement			18 030,00	18 030,00

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
Total des dépenses financières				

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES DÉPENSES REELLES			18 030,00	18 030,00
-----------------------------------	--	--	------------------	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf.1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Soit le détail des dépenses d'équipement.

Act 530 état de B1 pour le détail des

974-219740065-20121024-DCM171020125-

DE

Date de télétransmission : 24/10/2012

Date de réception préfecture : 24/10/2012

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
--------------------------	--------------------	---	---------------------------------------	-----------------

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Voté (4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			
	Reprises sur autofinancement antérieur			
	Charges transférées			
041	Opérations patrimoniales (7)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	18 030,00	18 030,00
---	------------------	------------------

RESTES A REALISER N-1 (8)	+
----------------------------------	---

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	+
---	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	18 030,00
---	---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote(4)
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement				

10	Dotations, fonds divers et réserves		18 030,00	18 030,00
1021	Dotation			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		18 030,00	18 030,00
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières			18 030,00	18 030,00

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES			18 030,00	18 030,00
-----------------------------------	--	--	-----------	-----------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) cf. I - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20121024-DCM171020125-
 DE
 Date de télétransmission : 24/10/2012
 Date de réception préfecture : 24/10/2012

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section d'exploitation			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION				
041	Opérations patrimoniales (7)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)			18 030,00	18 030,00

RESTES A REALISER N-1 (8)	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	= 18 030,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

LIBELLE :

POUR INFORMATION

Art. (3)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4) (5) (6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant (6)
			a		b	b
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
		c	d
TOTAL RECETTES AFFECTEES			
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
	Autres		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)		
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)		

- (1) Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10.
- (2) Rayer la mention inutile.
- (3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.
- (4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

D - ARRETE - SIGNATURES

Saint-Lambert



Nombre de membres en exercice 21
Nombre de membres présents 21
Nombre de suffrages exprimés
VOTES : Pour 19
 Contre
 Abstentions 2

Date de convocation *Mars 12*

Présenté par le Maire.(1),
A La Plaine des Palmistes le 17 octobre 2012
Le Maire (1),

Délibéré par le Conseil Municipal (2), réunion en session ordinaire
A La Plaine des Palmistes, le 17 octobre 2012

Les membres du Conseil Municipal.(2)

[Handwritten signatures of council members]

Certifié exécutoire par *le Maire* (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le *24/10/12*, et de la publication le *24/10/12*
A *La Plaine des Palmistes*, le *24/10/12*

(1) Compléter par le "président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...
(2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ..



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU DIX SEPT OCTOBRE DEUX
MILLE DOUZE

Affaire n°6 : Vote budget supplémentaire 2012 – Pompes Funèbres M14.

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 11 octobre 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 17

Absents : 6

Ont voté par procuration: 4

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

L'an deux mille douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Marie Jeanne JACQUIN – 8^{ème} adjointe - André BEGE – conseiller municipal – Héliette THIBURCE – conseillère municipale – André COCHARD – conseiller municipal – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET – conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Marc Luc BOYER – conseiller municipal

ABSENTS: Eric MANDERE – conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Eric CHAMBINA – 7ème adjoint à Jean-François ASSERPE - Aude BOYER – conseillère municipale à Marie-Jeanne JACQUIN – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal à Marc Luc BOYER

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle



Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Affaire n°6 : Vote du budget supplémentaire 2012 - Pompes Funèbres M14.

Pour l'exercice 2012, ce budget supplémentaire, procède à l'intégration des résultats issus, du compte administratif 2011, constaté lors du Conseil Municipal du 25 avril 2012.

Il s'agit, d'intégrer les résultats cumulés de la section de fonctionnement (reports antérieurs et soldes constatés l'année précédente) qui est en excédent de 1 891.69 €.

Section de Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

- Rappel BP 2012	1 500.00 €
- BS 2012	1 891.69 €
- Total voté 2012	3 391.69 €

Recettes de fonctionnement

- Rappel BP 2012	1 500.00 €
- Excédent 2011	1 891.69 €
- Total voté 2012	3 391.69 €

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité par 19 voix pour et 2 abstentions:

- Acte** les évolutions proposées pour l'élaboration du Budget Supplémentaire,
- Approuve** le Budget Supplémentaire du service des Pompes Funèbres,
- Autorise** le Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,


Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I Informations générales		
	Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget		
	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget		
	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles		
	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes		
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur		
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		
	A1.3 - Etat de la dette - Autres dettes		
	A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
	A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
	A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		
	A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		
	A1.8 - Etat de la dette - Répartition de l'encours (typologie)		
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		
	A3.2 - Etalement des provisions		
	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
	A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)		
	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)		
	A6 - Etat des charges transférées		
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2)		
	B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		
	B1.3 - Etat des contrats crédit-bail		
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		
	B1.6 - Etat des engagements reçus		
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N		
	C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N		
	C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)		
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (2)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
 (2) Rayer la mention inutile.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT		
O	VOTES AU TITRE DU PRESENT	1 891,89	
T	BUDGET (1)		
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE		
E	L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
P	002 RESULTAT DE		1 891,89
O	FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
R		=	=
T	TOTAL DE LA SECTION	1 891,89	1 891,89
S	D'EXPLOITATION (3)		

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT		
O	VOTES AU TITRE DU PRESENT		
T	BUDGET (1)		
E	(y compris les comptes 1064 et 1068)		
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE		
E	L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
P	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA		
O	SECTION D'INVESTISSEMENT		
R	REPORTE (2)		
T		=	=
S	TOTAL DE LA SECTION		
	D'INVESTISSEMENT (3)		

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 891,89	1 891,89
----------------------------	----------	----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D' EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	1 500,00		1 891,89	1 891,89	1 891,89
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
Total des dépenses de gestion courante		1 500,00		1 891,89	1 891,89	1 891,89
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 500,00		1 891,89	1 891,89	1 891,89
023	Virement à la section d'investissement (6)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation						
TOTAL		1 500,00		1 891,89	1 891,89	1 891,89

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 891,89

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	1 500,00				
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		1 500,00				
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		1 500,00				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		1 500,00				

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 891,89
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 891,89

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	
--	--

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) cf IB - Modalités de vote.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
- (8) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Accusé de réception en préfecture le 24/10/2012 à 09h04 - RE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040
 974-219740065-20121024-DCM171020126-
 DE
 Date de télétransmission : 24/10/2012
 Date de réception préfecture : 24/10/2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières					
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
041	Opérations patrimoniales (6)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL						+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves					
106	Réserves (10)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières					
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement (6)					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
041	Opérations patrimoniales (6)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement					
TOTAL						+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	
--	--

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement

Acquiescement de la section des investissements de la régie.
974-219740065-20121024-DCM171020126-DE
Date de télétransmission : 24/10/2012
Date de réception préfecture : 24/10/2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 891,89		1 891,89
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
Dépenses d'exploitation - Total		1 891,89		1 891,89

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
---	---

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 891,89
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
Total des opérations d'équipement				
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total				

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+
--	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=
---	---

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes d'exploitation - Total			

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 891,89
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 891,89
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
	Recettes d'investissement - Total			

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	
----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 500,00	1 891,89	1 891,89
6063	Fourn. d'entretien et petits équipements	500,00		
6064	Fournitures administratives	500,00		
61521	Entretien des terrains	500,00	1 891,89	1 891,89
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014 (7)	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		1 500,00	1 891,89	1 891,89
66	Charges financières (b)			
66111	Intérêts réglés à l'échéance			
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8) Calcul du 66112 Montant des ICNE de l'exercice= Montant de l'exercice N-1=			
67	Charges exceptionnelles (c)			
68	Dotations aux provisions (d) (9)			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)			
022	Dépenses imprévues (f)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		1 500,00	1 891,89	1 891,89

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		1 500,00	1 891,89	1 891,89
				+
RESTES A REALISER N-1 (7)				
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)				
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				1 891,89

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(6) Compte 6815 : si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	1 500,00		
7068	Autres prestations de service	1 500,00		
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013+70+73+74+75		1 500,00		
76	Produits financiers (b)			
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE Calcul du 7622 Montant des ICNE de l'exercice= Montant de l'exercice N-1=			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 500,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	1 500,00		
--	----------	--	--

+

RESTES A REALISER N-1 (7)	
----------------------------------	--

+

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	1 891,89
--	----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 891,89
--	----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Compte 7815 : si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
--------------------------	--------------------	---	---------------------------------------	-----------------

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Voté (4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>			
	<i>Charges transférées</i>			
041	Opérations patrimoniales (7)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)			
---	--	--	--

+	RESTES A REALISER N-1 (8)
---	----------------------------------

+	D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)
---	---

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
---	---

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) Cf. I - Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
- (6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (8) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20121024-DCM171020126-
 DE
 Date de télétransmission : 24/10/2012
 Date de réception préfecture : 24/10/2012

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote(4)
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement				

10	Dotations, fonds divers et réserves			
1021	Dotation			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières				

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES			
-----------------------------------	--	--	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf. I - Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20121024-DCM171020126-
 DE
 Date de télétransmission : 24/10/2012
 Date de réception préfecture : 24/10/2012

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section d'exploitation			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D' EXPLOITATION				
041	Opérations patrimoniales (7)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)				
				+
RESTES A REALISER N-1 (8)				
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)				
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf.1 - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 =DE 042.
(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(8) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

LIBELLE :

POUR INFORMATION

Art. (3)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4) (5) (6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant (6)
			a		b	b
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
	c	d
TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	Autres	

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)		
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)		

- (1) Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10.
- (2) Rayer la mention inutile.
- (3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.
- (4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

D - ARRETE - SIGNATURES

Saint-Lambert



Nombre de membres en exercice 21
 Nombre de membres présents 21
 Nombre de suffrages exprimés 18
 VOTES : Pour 18
 Contre 2
 Abstentions 2

Date de convocation *10/10/12*

Présenté par le Maire.(1),
 A La Plaine des Palmistes le 17 octobre 2012
 Le Maire (1),

Délibéré par le Conseil Municipal (2), réunion en session ordinaire
 A La Plaine des Palmistes, le 17 octobre 2012

Les membres du Conseil Municipal.(2)

[Handwritten signatures of council members]

Certifié exécutoire par *le Maire* (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le *24/10/12*, et de la publication le *24/10/12*
 A la Plaine des Palmistes, le *24/10/12*

(1) Compléter par le "président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...
 (2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ..



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU DIX SEPT OCTOBRE DEUX
MILLE DOUZE

Affaire n°7 : Amortissement des immobilisations – Budget M49.

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 11 octobre 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 17

Absents : 6

Ont voté par procuration: 4

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

L'an deux mille douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Marie Jeanne JACQUIN – 8^{ème} adjointe - André BEGE – conseiller municipal – Héliette THIBURCE – conseillère municipale – André COCHARD – conseiller municipal – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET – conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Marc Luc BOYER – conseiller municipal

ABSENTS: Eric MANDERE – conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Eric CHAMBINA – 7ème adjoint à Jean-François ASSERPE - Aude BOYER – conseillère municipale à Marie-Jeanne JACQUIN – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal à Marc Luc BOYER

SECRETARIE : Mme DELATRE Joëlle



Maire

Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Affaire n°7 : Amortissement des immobilisations – Budget M49

Le Maire rappelle au conseil municipal, l'obligation pour les budgets régis par la M 49, de pratiquer l'amortissement pour les immobilisations et subventions octroyées pour la réalisation ou l'acquisition de ces mêmes immobilisations.

Cette opération ayant pour effet d'atténuer la charge financière des biens sur la section d'exploitation.

Il est proposé de mettre à jour ces durées d'amortissement afin qu'elles correspondent mieux à la durée effective de ces immobilisations.

Il est dès lors proposé de fixer les durées suivantes :

LIBELLE	DUREE
Immobilisations incorporelles	
logiciels	2 ans
frais d'études	5 ans
LIBELLE	
Immobilisations corporelles	
véhicules	5 ans
meublier	5 ans
matériel informatique	5 ans
matériel de bureau	5 ans
engins de travaux publics	8 ans
appareil de laboratoire	8 ans
organes de régulations	8 ans
agencement et aménagement bâtiments	15 ans
installations électriques et téléphoniques	15 ans
matériels techniques	15 ans
station de traitement	30 ans
réseaux d'assainissement	50 ans
réseaux d'eau potable	50 ans
réservoirs d'eau potable	60 ans

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité par 19 voix pour et 2 abstentions:

- Décide** des durées d'amortissements des immobilisations comme établies dans le tableau ci-dessus,
- Autorise** le Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,



Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU DIX SEPT OCTOBRE DEUX
MILLE DOUZE**

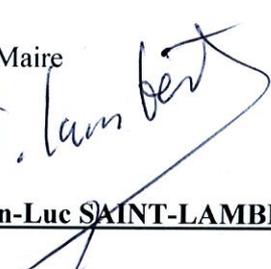
Affaire n°8 : Autorisation préalable de participation de la SEMAC au capital d'une société par actions simplifiées (S.A.S.) pour l'acquisition et l'exploitation de l'ensemble immobilier « Parc d'activités des Plaines de Saint-Benoit ».

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 11 octobre 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 17

Absents : 6

Ont voté par procuration: 4

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Marie Jeanne JACQUIN – 8^{ème} adjointe - André BEGE – conseiller municipal – Héliette THIBURCE – conseillère municipale – André COCHARD – conseiller municipal – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET – conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Marc Luc BOYER – conseiller municipal

ABSENTS: Eric MANDERE – conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Eric CHAMBINA – 7ème adjoint à Jean-François ASSERPE - Aude BOYER – conseillère municipale à Marie-Jeanne JACQUIN – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal à Marc Luc BOYER

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°8 : Autorisation préalable de participation de la SEMAC au capital d'une société par actions simplifiées (S.A.S.) pour l'acquisition et l'exploitation de l'ensemble immobilier « Parc d'activités des Plaines de Saint-Benoit ».

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune de La Plaine des Palmistes détient d'une part, 2.09 % du capital de la SEMAC de 7 835 910 euros, soit 220 actions d'une valeur nominale totale de 163 900.00 € et d'autre part, un siège au sein du conseil d'administration de ladite société.

À ce titre et aux termes des articles L 1521-1 et L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, une société d'économie mixte (SEM) peut participer au capital d'une société commerciale déjà constituée ou à créer sous réserve :

- que l'objet de la société dans laquelle la société d'économie mixte envisage de prendre une participation soit comparable ou complémentaire à son objet social,
- que les collectivités territoriales représentées directement au conseil d'administration de la SEM aient préalablement donné leur accord exprès à cette prise de participation.

A la faveur de l'obtention des subventions arrêtée en décembre 2011 au titre du dispositif FEDER, la SEMAC a décidé de réaliser l'opération « Parc d'activités des Plaines de Saint Benoît» relative à la construction des bâtiments à vocation artisanale : 5000 m² d'ateliers en tranche ferme et à vocation tertiaire, 980 m² de bureaux en tranche conditionnelle sur la ZAC des Plaines à Saint-Benoît. Le bilan de l'opération ressort à 9.4 M€.

La Caisse des dépôts et consignations souhaite participer à l'investissement de cette opération. La participation de la Caisse des dépôts et consignations présente en effet des intérêts multiples pour la mise en œuvre de l'investissement projeté :

- augmenter l'apport de fonds propres des investisseurs et réduire d'autant le poids de la dette sur l'exploitation de l'ensemble immobilier créé ;
- partager le risque sur ce projet, notamment en ce qui concerne la Commercialisation ;
- faire bénéficier de l'ingénierie juridique et financière du groupe Caisse des Dépôts et consignations pour aider au montage et au portage de l'opération ;
- faciliter l'attribution de prêts à taux réduits (PPU) à la SAS spécifiquement créés pour cette opération.

Afin d'assurer un portage commun (SEMAC et Caisse des dépôts de l'opération) de l'investissement ainsi que de l'exploitation de cette opération (sur une durée minimale de 25 ans pour la location des ateliers subventionnés), la SEMAC et la Caisse des dépôts et Consignations ont décidé de constituer une société de projet sous forme d'une Société par Actions simplifiée (S.A.S), adoptant la raison sociale « P.A.L.M.E. (Parc d'Activités Locatif de la Micro-région Est):

- 1) la réalisation de toutes opérations, techniques, financières, juridiques ou commerciales concernant l'acquisition, le financement, la commercialisation, l'entretien et les grosses réparations, et de façon plus générale toute opération relevant de la gestion et l'exploitation de l'ouvrage dans le cadre du projet.
- 2) l'acquisition, par la signature d'une vente en état de futur achèvement avec la SEMAC, de l'ensemble immobilier d'ateliers et de bureaux constituant le dit projet construit par la SEMAC ;

- 3) La perception directement ou indirectement des subventions accordées ou transférées pour la réalisation et l'exploitation du programme relatif aux ateliers dans le respect de la mesure 4.13 du programme opérationnel européen relevant du dispositif FEDER concernant les aides apportées aux zones d'activités.
- 4) l'octroi, dans le cadre du Projet, de toutes cautions, garanties et plus généralement toutes opérations autorisées aux termes de l'article L. 511-7 du Code monétaire et financier ;
- 5) plus généralement, toutes opérations juridiques, industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tout autre objet connexe ou complémentaire.

La mise en application de cet objet pour la société de projet se traduira par la passation de contrats avec divers prestataires pour le financement, la commercialisation, la gestion et la maintenance du parc d'ateliers :

- une acquisition en état de futur achèvement avec la SEMAC
- un ou plusieurs mandats de commercialisation,
- un ou plusieurs mandats de gestion,
- un ou plusieurs contrats de prêt,
- un ou plusieurs contrats de maintenance.

Le capital social de la SAS sera d'un montant de 650 000 euros décomposé comme suit :

- 55 % des parts à la SEMAC, soit 357 500 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune ;
- 45 % des parts à la Caisse des dépôts et Consignations, soit 292 500 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité par 19 voix pour et 2 abstentions:

- **Approuve** la participation de la SEMAC au capital de la Société par Action Simplifiée P.A.L.M.E à hauteur de 55% du capital social, soit un montant de 357 500 € selon les modalités nécessaires à l'accomplissement de l'objet social de la dite SAS,
- **Autorise** les représentants de la collectivité au Conseil d'administration de la SEMAC à voter en faveur de cette prise de participation.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,



Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU DIX SEPT OCTOBRE DEUX
MILLE DOUZE**

Affaire n°9 : Mise à bail à construction de terrain dans la zone artisanale – AC 290 – SAUTRON David – Société AMIDS.

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 11 octobre 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 17

Absents : 6

Ont voté par procuration: 4

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Marie Jeanne JACQUIN – 8ème adjointe - André BEGE – conseiller municipal – Héliette THIBURCE – conseillère municipale – André COCHARD – conseiller municipal – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET – conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Marc Luc BOYER – conseiller municipal

ABSENTS: Eric MANDERE – conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Eric CHAMBINA – 7ème adjoint à Jean-François ASSERPE - Aude BOYER – conseillère municipale à Marie-Jeanne JACQUIN – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal à Marc Luc BOYER

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°9 : Mise à bail à construction de terrain dans la zone artisanale – AC 290 – SAUTRON David - Société AMIDS.

Par délibération en date du 29 avril 2009, il a été attribué à Monsieur SAUTRON David, gérant de la société Atelier Multiservice Inter Déco Services (AMIDS), pour y exercer son activité de sérigraphie, fabrication d'enseignes, fabrication de menuiserie, une parcelle de terrain cadastrée AC 290 située en zone UE d'une superficie de 661 m² rue Anaclét Bègue - 97 431 La Plaine des Palmistes. Ainsi, cette attribution s'est faite par voie de convention de mise à disposition, pour une période d'un an renouvelable une fois et le coût de la location a été fixé à 120 € par an.

En 2010, le titulaire de la convention avait sollicité la collectivité, en vue de la pérennisation de son activité et souhaitait pouvoir conclure un bail d'une durée plus longue qui lui garantit, dans le temps, plus de sécurité au regard des investissements qu'il compte réaliser. Pour ce faire, par décision en date du 25 janvier 2011 le conseil municipal s'était prononcé favorablement à sa demande en autorisant la conclusion d'un bail à construction d'une durée de vingt-cinq ans pour un loyer annuel de 1500 €.

Le bail à construction, qui confère des droits réels au preneur, est soumis à l'avis préalable du service des domaines. Ainsi n'ayant pas eu le coût des constructions projetées par le preneur, il y a eu lieu d'actualiser l'avis des domaines avec ce nouvel élément, dont copie est jointe en annexe de la présente.

Les conditions du bail sont les suivantes :

- la durée du bail est de 25 ans,
- les constructions deviennent propriété du bailleur en fin de bail sans indemnité pour le preneur,
- les constructions projetées par le preneur ont été évaluées par ce dernier à 30 000.00 €,
- le prix du loyer est fixé à 1452 € par an, conformément à l'estimation des domaines.

Le projet du preneur consiste en la construction d'un atelier de fabrication et de bureau, dont les plans sont également joints en annexe de la présente.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité par 19 voix pour et 2 abstentions:

-Approuve le principe du bail à construction,

-Autorise le Maire ou en son absence son adjoint Délégué à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation du bail à construction dans les conditions énoncées, et ce, avec Monsieur SAUTRON David de la société AMIDS.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

 e Maire
Jean-Luc SAINT LAMBERT



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU DIX SEPT OCTOBRE DEUX
MILLE DOUZE**

**Affaire n°10 : Mise à bail à construction de terrain
dans la zone artisanale – AC 493 et 494 –
FRANCOISE Jean Denis – Société EMIDEM.**

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le 11 octobre 2012 et que le
nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de
présents est de : 17

Absents : 6

Ont voté par procuration: 4

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu
valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à neuf heures le Conseil
Municipal de La Plaine des Palmistes dûment
convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au
lieu habituel de ses séances sous la Présidence de
Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire –
Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle
DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE –
3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint
– Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie
K'BIDI – 6ème adjointe – Marie Jeanne JACQUIN –
8^{ème} adjointe - André BEGE – conseiller municipal –
Héliette THIBURCE – conseillère municipale –
André COCHARD – conseiller municipal – Jean-
François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe
PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET –
conseiller municipal – Jean Marc ROBERT –
conseiller municipal – Michel LALLEMAND –
conseiller municipal – Marc Luc BOYER – conseiller
municipal

ABSENTS: Eric MANDERE – conseiller municipal
– Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina
FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique
VICTOIRE – conseillère municipale – Marie
Micheline VELIA – conseillère municipale – Agathe
BUTCHLE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Eric
CHAMBINA – 7ème adjoint à Jean-François
ASSERPE - Aude BOYER – conseillère municipale
à Marie-Jeanne JACQUIN – Magalie BOISSIER –
conseillère municipale à Jean-Luc SAINT-
LAMBERT – Jean-Claude ARHEL – conseiller
municipal à Marc Luc BOYER

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°10 : Mise à bail à construction de terrain dans la zone artisanale – AC 493 et 494 – FRANCOISE Jean Denis - Société EMIDEM.

La collectivité a été sollicitée par le représentant de la Société Emidem, M. FRANCOISE Jean-Denis pour pouvoir disposer d'un terrain susceptible d'accueillir son activité de menuiserie bois, afin de s'installer durablement, sur le secteur de la zone artisanale. Ce dernier a évalué son besoin de foncier à environ 2000 m².

Sur le secteur de la zone artisanale, la commune lui a proposé deux parcelles mitoyennes de 1000 m² chacune et ce dernier a accepté.

Ainsi, une estimation des domaines a été demandée avec les conditions suivantes :

- la durée du bail est de 25 ans,
- les constructions deviennent propriété du bailleur en fin de bail sans indemnité pour le preneur,
- les constructions projetées par le preneur ont été évaluées par ce dernier à 115 742 € par parcelle,

Les domaines ont ainsi évalué le prix du loyer à 1260 € par an et par parcelle, soit 2 520 € pour les deux, les estimations sont jointes en annexe.

Le projet du preneur consiste à la construction de bureau et de son atelier de menuiserie bois, dont les plans sont joints en annexe de la présente.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité par 19 voix pour et 2 abstentions:

- Approuve** le principe du bail à construction,
- Autorise** le Maire ou en son absence son adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation du bail à construction dans les conditions énoncées, et ce, avec Monsieur FRANCOISE Jean-Denis de la société Emidem.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,



Maire

Jean-Luc Saint Lambert
Jean-Luc SAINT LAMBERT



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU DIX SEPT OCTOBRE DEUX
MILLE DOUZE**

Affaire n°11 : Mise à bail à construction de terrain dans la zone artisanale – AC 496 – FRANCOISE Yannick.

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 11 octobre 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 17

Absents : 6

Ont voté par procuration: 4

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Marie Jeanne JACQUIN – 8^{ème} adjointe - André BEGE – conseiller municipal – Héliette THIBURCE – conseillère municipale – André COCHARD – conseiller municipal – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET – conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Marc Luc BOYER – conseiller municipal

ABSENTS: Eric MANDERE – conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Eric CHAMBINA – 7ème adjoint à Jean-François ASSERPE - Aude BOYER – conseillère municipale à Marie-Jeanne JACQUIN – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal à Marc Luc BOYER

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

**Affaire N°11 : Mise à bail à construction de terrain dans la zone artisanale – AC 496 –
FRANCOISE Yannick**

La collectivité a été sollicitée par M. FRANCOISE Yannick pour une mise à disposition d'un terrain susceptible d'accueillir son activité de menuiserie aluminium, afin de s'installer durablement, sur le secteur de la zone artisanale. Ce dernier a évalué son besoin de foncier à environ 1000 m². M. François reprend l'entreprise GBG, dont le siège social est à la petite Plaine et dans le cadre de cette reprise il doit transférer l'atelier sur un autre site.

Sur le secteur de la zone artisanale, la commune, propriétaire d'une parcelle de 1000 m², référencé AC 496, en a fait la proposition à M. FRANCOISE, lequel après avoir visité les lieux a accepté.

Ainsi, une estimation des domaines a été demandée avec les conditions suivantes :

- la durée du bail est de 25 ans,
- les constructions deviennent propriétés du bailleur en fin de bail sans indemnité pour le preneur,
- les constructions projetées par le preneur ont été évaluées par lui à 115 742 €.

Les domaines ont ainsi évalué le prix du loyer à 1260 € par an, l'estimation est jointe en annexe.

Le projet du preneur consiste à la construction de bureaux et de son atelier de menuiserie aluminium dont les plans sont joints en annexe de la présente.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité par 19 voix pour et 2 abstentions:

- **Approuve** le principe du bail à construction,
- **Autorise** le Maire ou en son absence son adjoint Délégué à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation du bail à construction dans les conditions énoncées, et ce, avec Monsieur FRANCOISE Yannick.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,



Le Maire

[Signature]
Jean-Luc SAINT LAMBERT



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU DIX SEPT OCTOBRE DEUX
MILLE DOUZE**

Affaire n°12 : Cession d'une partie de la parcelle communales AI 656 à M. VIMONT Yves Claude Michel.

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 11 octobre 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 17

Absents : 6

Ont voté par procuration: 4

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Marie Jeanne JACQUIN – 8^{ème} adjointe - André BEGE – conseiller municipal – Héliette THIBURCE – conseillère municipale – André COCHARD – conseiller municipal – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET – conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Marc Luc BOYER – conseiller municipal

ABSENTS: Eric MANDERE – conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Eric CHAMBINA – 7ème adjoint à Jean-François ASSERPE - Aude BOYER – conseillère municipale à Marie-Jeanne JACQUIN – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal à Marc Luc BOYER

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°12 : Cession d'une partie de la parcelle communale AI 656 à M. VIMONT Yves Claude Michel.

Monsieur VIMONT Yves Claude Michel, propriétaire de l'auberge du pommeau, s'étant rendu compte de l'empiètement de ses constructions sur le terrain communal référencé AI 656, demande la régularisation de la situation.

Ainsi, la commune a fait appel à un géomètre expert afin d'établir un relevé de terrain pour déterminer la surface à régulariser.

Le terrain, correspondant à l'empiètement, d'une superficie de 1 270 m², a fait l'objet d'une évaluation par le Service des Domaines.

Ce dernier a estimé le bien pour un montant de 60 euros du mètre carré pour la partie en zone U et 0.50 € le mètre carré pour la partie en zone A.

Aussi, compte tenu de la vocation future du terrain, l'ensemble sera classé en zone u au prochain PLU, il est proposé au conseil municipal de fixer le prix à 60 € du mètre carré pour l'ensemble, soit : 76 200.00 euros pour les 1 270 m².

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité par 19 voix pour et 2 abstentions:

- Autorise** la vente du terrain à M. VIMONT au prix de 76 200 € les 1 270 m²,
- Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire.

Jean-Luc SAINT LAMBERT





**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**-----
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU DIX SEPT OCTOBRE DEUX
MILLE DOUZE**

Affaire n°13 : Mise à disposition des terrains AR 12 en partie, 13, 22 et 74 au profit de la Cirest en vue de la réalisation d'un aménagement touristique et paysager sur le site du Bras des Calumets.

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 11 octobre 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : **17**

Absents : 6

Ont voté par procuration: 4

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Marie Jeanne JACQUIN – 8^{ème} adjointe - André BEGE – conseiller municipal – Héliette THIBURCE – conseillère municipale – André COCHARD – conseiller municipal – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET – conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Marc Luc BOYER – conseiller municipal

ABSENTS: Eric MANDERE – conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Eric CHAMBINA – 7ème adjoint à Jean-François ASSERPE - Aude BOYER – conseillère municipale à Marie-Jeanne JACQUIN – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal à Marc Luc BOYER

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°13 : Mise à disposition des terrains AR 12 en partie, 13, 22 et 74 au profit de la Cirest en vue de la réalisation d'un aménagement touristique et paysager sur le site du Bras des Calumets.

En 2009, la collectivité avait sollicité la CIREST afin de mettre en œuvre un projet touristique d'intérêt communautaire sur le secteur de Bras des Calumets en aménageant les espaces de parking, la zone de commerce et baliser l'accueil du public vers le site du Piton des Songes.

En effet, le Bras des Calumets, qui est la porte d'entrée Sud de la commune et celle de la Communauté Intercommunale Réunion EST mais aussi du Parc National, constitue un axe majeur entre la micro région Est et Sud, dont la vocation touristique et économique n'est plus à démontrer. Ce qui caractérise cet axe, c'est le trafic relatif aux échanges économiques entre les deux micro-régions, qui en fait un point d'entrée ou de sortie du territoire fortement emprunté par les touristes. Ainsi, la mise en valeur du site, revêt un caractère communautaire vu les enjeux intercommunaux.

De plus, le site du Piton des Songes dispose d'un potentiel qui ne demande qu'à être valorisé et est un haut lieu de pèlerinage religieux qui attire chaque année des foules de fidèles venant célébrer la fête de la « Croix Glorieuse ».

Aussi, la Cirest avait délibéré favorablement à notre demande, en déclarant d'intérêt communautaire la mise en valeur de ce site, par délibération en date du 1^{er} septembre 2009.

La Cirest, souhaitant mettre en œuvre le projet cette année, a sollicité la commune afin que lui soient transférés les terrains d'assiette du projet. Il s'agit des terrains référencés AR 12 de 5 127 m² en partie, AR 13 de 21 760 m², AR 22 de 7 520 m² et AR 74 de 834 m².

Sur le terrain AR 12, la ville dispose d'un ensemble de bâtiments dont elle gardera la gestion : les locaux commerciaux, la maison de quartier et son annexe et la station de traitement. Seuls les espaces communs seront transférés : parking, aménagement de place, cheminement et végétalisation nouvelle.

Le programme des travaux consiste principalement à créer un espace d'accueil, de détente et de loisirs et il se déclinera de la manière suivante:

- végétalisation du site ;
- aménagement d'une aire de parking adaptée aux véhicules légers (48 places), aux poids lourds et aux bus (6 places) ;
- installation d'un éclairage public assurant la sécurité du site et la mise en valeur la nuit ;
- reconstruction de sanitaires ;
- installation de mobiliers divers (kiosques, tables bancs, poubelles) ;
- installation de panneaux d'informations touristiques invitant à la découverte de l'Est.

Par ailleurs, l'accroche de l'aménagement se fera au niveau des bâtiments existants qui créent un petit centre de vie :

- maison de quartier ;
- ancienne école réhabilitée en petits commerces ;
- nouvelles toilettes publiques à reconstruire.

Il est rappelé au conseil que le régime du transfert est régi par les articles L 1321-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose notamment que « Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. Cette mise à

disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci. » Et « Lorsque la collectivité antérieurement compétente était propriétaire des biens mis à disposition, la remise de ces biens a lieu à titre gratuit ».

La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion. Elle assure le renouvellement des biens mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les fruits et produits. Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire. La collectivité bénéficiaire peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est substituée à la collectivité propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats portant notamment sur des emprunts affectés, et des marchés que cette dernière a pu conclure pour l'aménagement, l'entretien et la conservation des biens remis ainsi que pour le fonctionnement des services. La collectivité propriétaire constate la substitution et la notifie à ses cocontractants. La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est également substituée à la collectivité antérieurement compétente dans les droits et obligations découlant pour celle-ci à l'égard de tiers de l'octroi de concessions ou d'autorisations de toute nature sur tout ou partie des biens remis ou de l'attribution de ceux-ci en dotation ».

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité par 19 voix pour et 2 abstentions:

- Acte** le programme de travaux projeté par la Cirest,
- Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens immeubles précités, en vue du transfert des biens à la Cirest,
- Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

 Le Maire
Jean-Luc Saint Lambert

Jean-Luc SAINT LAMBERT



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU DIX SEPT OCTOBRE DEUX
MILLE DOUZE

Affaire n°14 : Construction de l'école du premier village - Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre du groupement H2B architectures – ICR – INSET Sud et Carte Libre.

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 11 octobre 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 17

Absents : 6

Ont voté par procuration: 4

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Marie Jeanne JACQUIN – 8^{ème} adjointe - André BEGE – conseiller municipal – Héliette THIBURCE – conseillère municipale – André COCHARD – conseiller municipal – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET – conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Marc Luc BOYER – conseiller municipal

ABSENTS: Eric MANDERE – conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Eric CHAMBINA – 7ème adjoint à Jean-François ASSERPE - Aude BOYER – conseillère municipale à Marie-Jeanne JACQUIN – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal à Marc Luc BOYER

SECRETARIE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°14 : Construction de l'école du premier village - Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre du groupement H2B architectures – ICR – INSET Sud et Carte Libre.

Par délibération en date du 16 novembre 2011, la collectivité avait attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement conjoint H2B architectures – ICR – INSET Sud et Carte Libre pour la construction de l'école élémentaire du premier village.

Le conseil municipal ayant validé le montant des travaux en phase Avant-Projet définitif (APD) dans sa séance du 9 août 2012 à 4 217 405 € HT, il y a lieu de réajuster le forfait de rémunération du maître d'œuvre pour tenir compte du nouveau montant des travaux arrêté en phase APD, conformément au Cahier des Clauses Particulières (article 8).

Pour mémoire, la rémunération du maître d'œuvre était fixée dans l'acte d'engagement à 9.905 % du montant hors taxes des travaux dont le montant était estimé à 3 425 511.10 €, soit 339 296, 87 €.

Ainsi, compte tenu du montant des travaux, la maîtrise d'œuvre propose une rémunération de 9.2 % du montant hors taxes des travaux qui est de 4 217 405 € soit 388 001.26 €.

Montant du marché de maîtrise d'œuvre initial	339 296, 87 € HT
Montant de l'avenant	48 704, 39 € HT
Montant du marché de maîtrise d'œuvre après avenant	388 001, 26 € HT
Augmentation du marché par rapport au marché initial	14, 35 %

Malgré l'augmentation de 14, 35 % par rapport au marché initial l'avenant ne bouleverse pas l'économie du marché et ne remet pas en cause la mise en concurrence initiale (le réajustement du forfait de rémunération du maître d'œuvre étant prévu dans le contrat initial).

La commission d'appel d'offres dans sa séance en date du 20 août 2012 a émis un avis favorable pour la passation de l'avenant avec le groupement H2B architectures – ICR – INSET Sud et Carte Libre.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité par 19 voix pour et 2 abstentions:

- Approuve** le projet d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre,
- Autorise** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,


Maire
Jean-Luc SAINT LAMBERT

The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMIERS' with the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' and '18 REUNION 18'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp and extends to the right, ending above the printed name 'Jean-Luc SAINT LAMBERT'.



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU DIX SEPT OCTOBRE DEUX
MILLE DOUZE

Affaire n°15 : Révision des prix relatifs aux prestations techniques du service de l'eau potable.

NOTA./ Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 11 octobre 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 16

Absents : 8

Ont voté par procuration: 3

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Marie Jeanne JACQUIN – 8^{ème} adjointe - André BEGE – conseiller municipal – Héliette THIBURCE – conseillère municipale – André COCHARD – conseiller municipal – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET – conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Michel LALLEMAND – conseiller municipal –

ABSENTS: Eric MANDERE – conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale – Marc Luc BOYER – conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Eric CHAMBINA – 7ème adjoint à Jean-François ASSERPE - Aude BOYER – conseillère municipale à Marie-Jeanne JACQUIN – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Jean-Luc SAINT-LAMBERT –

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°15 : Révision des prix relatifs aux prestations techniques du service de l'eau potable.

La production et la distribution de l'eau potable est gérée en régie et c'est le conseil municipal qui règle les affaires afférentes à la gestion du service.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en décembre 2009 le conseil avait validé la mise en œuvre d'un règlement de service visant notamment :

- les obligations du service,
- les modalités de fourniture d'eau,
- les règles applicables aux abonnements,
- les conditions de mise en service des branchements,
- et les modalités de paiement des prestations de fourniture d'eau.

Par ailleurs, une délibération datant de 2004, relative à l'ajustement des prestations techniques et visant à établir un nouveau bordereau des prix pour les prestations réalisées par le service des eaux avait été votée.

Ainsi, compte tenu que les prix de 2004 n'ont jamais été revus, il est proposé de réviser ces prix, comme proposé en annexe 2 et d'actualiser ceux du règlement intérieur, voté en décembre 2009, en annexe 1.

L'annexe 1 viendra donc modifier le règlement intérieur, dont communication sera faite à tous les abonnés au second semestre 2012.

En plus du bordereau de prix de 2004, il est proposé de nouvelles tarifications, pour des prestations réalisées par la régie et non facturées. On retrouve notamment :

- prix B20 : pose de grillage avertisseur,
- prix B23 : mise en œuvre d'une formule de calcul pour la rétrocession de réseau qui est fonction du diamètre du tuyau et de sa longueur.
- prix B24 : contrôle de conformité hors branchement (prestation de service que réalise le service des eaux au profit des opérations de lotissement et qui consiste en la vérification du projet et de son contrôle).

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Valide l'actualisation des prix figurant au règlement du service des eaux,
- Valide le nouveau bordereau des prix, pour les travaux réalisés par le service,
- Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,


Maire
Jean-Luc SAINT LAMBERT

The image shows a blue circular official stamp of the Commune de la Plaine des Palmistes, Réunion. The stamp contains the text 'COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMIESTES' and '18 REUNION 18'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp. Below the stamp, the name 'Jean-Luc SAINT LAMBERT' is printed in bold black capital letters, with a horizontal line underneath it.



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU DIX SEPT OCTOBRE DEUX
MILLE DOUZE

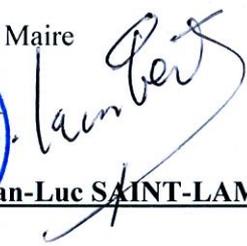
Affaire n°16 : Demande d'autorisation d'exploiter le dépôt de munitions de la Plaine des Cafres – Avis du conseil municipal.

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 11 octobre 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 16

Absents : 8

Ont voté par procuration: 3

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire


Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Marie Jeanne JACQUIN – 8ème adjointe - André BEGE – conseiller municipal – Héliette THIBURCE – conseillère municipale – André COCHARD – conseiller municipal – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET – conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Michel LALLEMAND – conseiller municipal –

ABSENTS: Eric MANDERE – conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale – Marc Luc BOYER – conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Eric CHAMBINA – 7ème adjoint à Jean-François ASSERPE - Aude BOYER – conseillère municipale à Marie-Jeanne JACQUIN – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Jean-Luc SAINT-LAMBERT –

SECRETARIE : Mme DELATRE Joëlle

**Affaire n°16 : Demande d'autorisation d'exploiter le dépôt de munitions de la Plaine des Cafres
– Avis du conseil municipal**

Le dépôt de munitions de la Plaine des Cafres est une installation classée Seveso seuil haut avec servitude d'utilité publique dont l'activité principale est le stockage de poudres et d'explosifs. C'est une installation classée pour la protection de l'environnement au titre des rubriques N° : 1311 et 1310. Cette installation mise en service en 1973 par les Forces Armées de la Zone sud de l'Océan Indien a été rénovée en 1992. Depuis 1999, c'est le 2^{ème} RPIMa qui en assure l'exploitation.

Afin de régulariser la situation administrative du dépôt de munitions, le 2^{ème} RPIMa a constitué le dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

Ainsi, par arrêté préfectoral N° 2012/442 en date du 07 septembre 2012, le Préfet de la Réunion a prescrit l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'exploitation du dépôt de munitions de la Plaine des Cafres situé sur la commune du Tampon au lieu-dit Bourg-Murat. Cette enquête publique ouverte sur notre territoire a lieu du 1^{er} au 31 octobre 2012. Les dates de réception du public par le commissaire enquêteur sont affichées en mairie. Le dossier d'enquête est à la disposition du public, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral. La commune étant située dans le périmètre de 6 kilomètres du dépôt de munitions l'avis du conseil municipal est sollicité.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

-Émet un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de cette installation.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,


Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU DIX SEPT OCTOBRE DEUX
MILLE DOUZE

Affaire n°17 : Acquisition d'équipements sportifs – Modification du plan de financement dans le cadre d'une demande de subvention à la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DDJSCS).

NOTA./. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 11 octobre 2012 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 16

Absents : 8

Ont voté par procuration: 3

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint - Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Marie Jeanne JACQUIN – 8^{ème} adjointe - André BEGE – conseiller municipal – Héliette THIBURCE – conseillère municipale – André COCHARD – conseiller municipal – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET – conseiller municipal – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Michel LALLEMAND – conseiller municipal –

ABSENTS: Eric MANDERE – conseiller municipal – Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA – conseillère municipale – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale – Marc Luc BOYER – conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Eric CHAMBINA – 7ème adjoint à Jean-François ASSERPE - Aude BOYER – conseillère municipale à Marie-Jeanne JACQUIN – Magalie BOISSIER – conseillère municipale à Jean-Luc SAINT-LAMBERT –

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Affaire n°17 : Acquisition d'équipements sportifs – Modification du plan de financement dans le cadre d'une demande de subvention à la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DDJSCS).

Dans le cadre du développement de sa politique sportive, la municipalité avait voté un plan de financement pour l'acquisition d'équipements sportifs lors du conseil municipal du 09 août 2012. La **Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale** assure une participation exceptionnelle à hauteur de 80% au lieu de 50% habituellement.

Selon les prévisions, la participation communale s'élevait à 2 054.00 euros HT.

Pour mener à bien ce projet, il avait été précisé qu'une association devait être partenaire de la demande de subvention. Le CAPP et le collège devaient participer au financement du projet global en prenant en partie à leur charge un équipement pour sautoir en hauteur, afin de compenser les 20% du budget non pris en charge par la DDJSCS.

Cependant, de toutes récentes directives de la DDJSCS nous précisent que la commune doit assurer la prise en charge des 20% restants soit 3 090,00 euros HT.

Montant des acquisitions	Subvention DDJSCS 80 %	Part commune 20 %
15 450,00 € HT	12 360,00 € HT	3 090,00 € HT

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Valide** le plan de financement ci-dessus,
- Autorise** le Maire à solliciter la subvention par la DDJSCS sur la base du nouveau plan de financement et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,


Le Maire
Jean-Luc SAINT LAMBERT

